



Rapport Annuel 2018

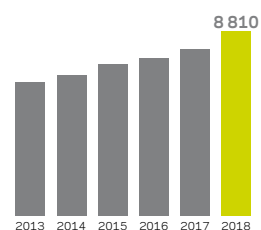


Raiffeisen

Les chiffres clés

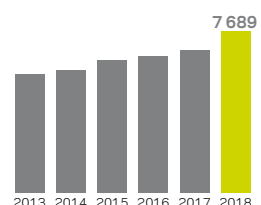
Total du bilan

+ 11,4%



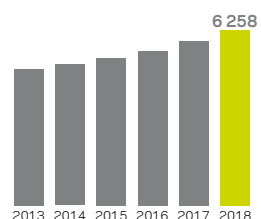
Dépôts de la clientèle

+ 13,2%



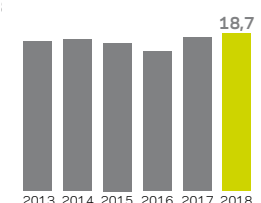
Crédits à la clientèle

+ 6,9%



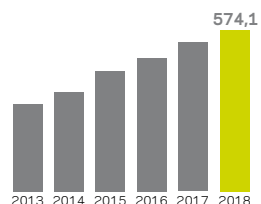
Résultat net

+2,5%



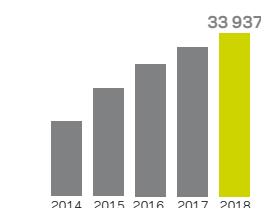
Fonds propres réglementaires

+ 8,5%



Membres Raiffeisen

+ 9,2%



(Chiffres exprimés en millions d'EUR sauf membres Raiffeisen)

Table des matières

LES ORGANES DE LA SOCIETE	6 - 9
AVANT-PROPOS	10 - 13
RAPPORT CONSOLIDE DE GESTION	14 - 17
LES ACTIVITES DE LA BANQUE	18 - 31
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	32 - 37
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018	38 - 41
- Bilan consolidé	38 - 39
- Hors-bilan consolidé	39
- Compte de profits et pertes consolidé	40 - 41
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	42 - 77
LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG	78

Les organes de la société



De gauche à droite :

Jean-Louis BARBIER, Membre du Comité de Direction ;
Ernest CRAVATTE, Président du Conseil d'Administration ;
Yves BIEWER, Membre du Comité de Direction ;
Eric PEYER, Membre du Comité de Direction ;
Guy HOFFMANN, Président du Comité de Direction.

Conseil d'Administration

Ernest CRAVATTE	Président	
Marion DIDIER	Vice-Président	
Patrick KOSTER	Vice-Président	
Romain BAUSCH		
John BOUR		jusqu'au 31.01.2019
Lucien CLESSE		
Marc FISCH		
Marco GAASCH (†)		jusqu'au 22.11.2018
Carlo HESS		
Guy HOFFMANN		
Henri LOMMEL		
Raymond SCHADECK		
Camille SCHRENGER		
Hjoerdis STAHL		depuis le 28.03.2018
Claude STRASSER		
Henri STRENG		
Paul SUNNEN		

Comité de Direction

Guy HOFFMANN	Président du Comité de Direction	
John BOUR	Vice-Président du Comité de Direction	jusqu'au 31.01.2019
Jean-Louis BARBIER	Membre du Comité de Direction	
Yves BIEWER	Membre du Comité de Direction	
Eric PEYER	Membre du Comité de Direction	

Directeurs

Pierre BACK	Support Opérationnel
Romain FUNK	Marketing et Communication
Paul MARCY	Risk Management
Jean-Luc MARTINO	Informatique
Mex THILL	Crédits et Juridique
Laurent ZAHLES	Banque Commerciale

Responsables des Fonctions de contrôle

Michel DETZEN	Chief Internal Auditor
Luc DISEVISCOURT	Chief Compliance Officer
Paul MARCY	Chief Risk Officer

Membres de la Direction

Patrick BORSCHETTE	Facility Management
Maxime DELRUE	Finance & Control
Laurent DEMEULDER	Risk Management
Luigi DI FRANCO	Support Commercial
Gilles DIMMER	Région Centre
Guy EMERING	Région Sud
Tom GRUNEISEN	Juridique
Georg JOUCKEN	Banque Privée / Private Banking
Marcel MARTIN	Crédits
Tankred RAUTERT	Support Opérationnel
Alain RIES	Marchés Financiers & Trésorerie
Jacques SCHANCK	Région Nord
Patrick SCHILTGES	Entreprises
Guy SCHMIT	Crédits
Patrick SCHROEDER	Informatique
Marc SCHRONEN	Entreprises
Nathalie SPRAUER	Coordination du Contrôle Interne

Avant-propos



Guy HOFFMANN
Président du
Comité de Direction



Ernest CRAVATTE
Président du
Conseil d'Administration

Dans un contexte d'incertitude géopolitique accrue et de détérioration des perspectives macroéconomiques, Banque Raiffeisen a connu une excellente évolution de ses activités en 2018. Nous avons su poursuivre notre développement en capitalisant sur les 3 vecteurs de notre stratégie : notoriété, attrait et proximité.

Raiffeisen est une banque à taille humaine. Tel est notre fil conducteur.

Voilà pourquoi, souhaitant développer et conserver un contact personnel direct avec ses clients, la Banque a continué son programme d'investissement dans la qualité de l'accueil dans son réseau des agences. C'est ainsi que les agences Centre-Boulevard Royal et Redange ont été réaménagées et sont désormais dotées d'une infrastructure parfaitement adaptée pour prêter un service de conseil efficace à leurs clients. De toutes nouvelles agences vont ouvrir leurs portes dans les prochains mois à Pétange

et à Walferdange. Nous avons aussi noté avec satisfaction que de plus en plus de clients profitent de la possibilité de demander un rendez-vous en dehors des heures d'ouverture des guichets.

Au 31 décembre 2018, 33.937 clients ont fait le choix d'être membre de la Banque. Ceci traduit l'importance et le soutien que ces clients accordent au projet coopératif. En écho à cet engagement, Raiffeisen a globalement fait bénéficier ses clients membres de près de 1 Mio d'EUR en avantages OPERA - un programme de récompense et de fidélisation unique sur la place - soit environ 5% de son résultat consolidé annuel, traduisant ainsi les fondements des valeurs coopératives.

L'accroissement constant du nombre de membres, notamment via le programme OPERA, résulte de la volonté de la Banque de renforcer sa politique de relation privilégiée et pérenne avec ses clients. Raiffeisen a développé sa gamme

de services réservée à ses membres en lançant OPERA PLUS, une offre qui regroupe tout un ensemble d'avantages tarifaires couvrant tous les domaines bancaires et dont la cotisation peut être payée avec des points OPERA. La Banque a aussi introduit deux nouvelles offres destinées à la clientèle professionnelle. En souscrivant à R-PRO ou R-PRO+, les clients professionnels ont eux aussi accès à une tarification avantageuse de leurs transactions.

Le partenariat entre POST Luxembourg et Raiffeisen, lancé fin février 2016, contribue à la croissance des activités de la Banque. Les partenaires ont par ailleurs intensifié leur collaboration dans différents dossiers techniques. Citons à cet égard la participation commune à la constitution de LUXHUB en réponse aux exigences de la directive PSD2.

Lancée en 2017, l'offre de services dans le domaine de la Banque Privée, allant d'un conseil à la demande à une gestion discrétionnaire complète en passant par un conseil et un suivi régulier et systématique, a continué à convaincre les clients désireux de faire fructifier leur

patrimoine de sorte que le nombre des mandats ainsi que le volume des avoirs sous gestion ont connu une augmentation conséquente.

Les dépôts de la clientèle non bancaire atteignent 7,7 milliards d'euros.

La croissance annuelle des dépôts provient à parts égales de la clientèle des particuliers – qui a surtout profité des conditions attractives du compte épargne R-TOP – et de la clientèle des entreprises. A l'actif du bilan, l'activité des crédits à la clientèle, y compris les opérations de crédit bail, affiche une progression de 6,9% par rapport au 31 décembre 2017. Cette croissance, reflet du développement des prêts immobiliers octroyés tant à une clientèle particulière qu'à une clientèle professionnelle, traduit parfaitement la volonté de la Banque de jouer un rôle de premier plan dans le financement de l'économie locale. La Banque a surtout confirmé sa forte position dans le financement de l'accès à la propriété des particuliers et se montre très satisfaite de la progression de 12% des prêts immobiliers accordés à la clientèle professionnelle.

C'est donc avec satisfaction et aussi une certaine fierté que nous clôturons l'exercice 2018 avec un total du bilan s'établissant à presque 9 milliards d'euros, en hausse de 11,4% par rapport à la fin de l'exercice précédent.

2018 a été le moment d'entamer une évolution fondamentale de notre structure bancaire et de revoir notre gouvernance. Ensemble avec tous nos associés nous avons décidé de procéder à une fusion des 13 Caisses Raiffeisen régionales et de Raiffeisen Members avec la Banque, créant ainsi une société coopérative bancaire unique au service de ses membres et clients. Outre une simplification administrative et une plus grande transparence de notre structure, cette réorganisation rapprochera nos membres de leur société et favorisera leur implication directe dans la vie sociétaire. Le projet sera finalisé endéans le deuxième trimestre de 2019. Nous croyons en toutes les facettes de ce projet fondamental, reflet aussi bien de notre stratégie pour les années à venir que des valeurs qui nous caractérisent. Il nous permettra de montrer une fois de plus que nous sommes non

seulement une banque de référence stable, partenaire fiable et abordable du quotidien financier, mais aussi que, par le biais du modèle de la coopérative, nous faisons une vraie différence dans le monde bancaire.

Raiffeisen n'a jamais été une banque comme les autres et ne le sera jamais.

Les chiffres 2018, que nous vous soumettons, nous confirment quant à notre façon de faire. Ils sont le fruit d'une année d'enthousiasme des équipes Raiffeisen et cela à tous les niveaux. Nous sommes fiers de nos équipes. Non seulement pour le travail accompli au cours de l'exercice 2018 mais aussi pour leurs efforts supplémentaires dans l'opération de fusion Banque - Caisses. Nous sommes certains que ce même engagement et cette passion caractérisant la démarche de nos collaborateurs animeront les prochaines étapes de notre développement.

Rapport consolidé de gestion

Le périmètre de consolidation comprend la Banque Raiffeisen et ses Caisses affiliées au sens de l'article 12 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Dans la suite de ce rapport, le terme Banque désignera l'ensemble formé par la Banque et ses Caisses.

L'exercice 2018 a été marqué par une activité économique vigoureuse au niveau domestique, tout en évoluant dans un contexte extérieur - géopolitique, macro-économique et financier - en nette dégradation.

Au Luxembourg, selon les prévisions du Statec, la croissance du PIB devrait avoisiner les 3% en 2018, soutenue par les dépenses de consommation des ménages et du secteur public. Le marché de l'emploi est resté très dynamique et le taux de chômage s'est inscrit en baisse pour la 4^e année consécutive, à 5,5%. L'inflation s'est rapprochée du taux de 2% ciblé par la BCE, à 1,5% au Luxembourg et 1,8% dans la zone euro. Les salaires ont poursuivi leur progression, sous l'impulsion d'une nouvelle tranche indiciaire payée en août 2018. Enfin, la demande domestique de nouveaux logements est restée très supérieure à l'offre, avec pour conséquence une croissance continue des prix de l'immobilier.

Si la confiance des acteurs économiques du Luxembourg est restée élevée tout au long de l'année, les signaux négatifs se sont multipliés au niveau international. La croissance mondiale semble avoir atteint un pic en 2017 et a laissé place à un ralentissement dans la plupart des régions du globe, à l'exception notable des États-Unis où la politique budgétaire très expansive a largement soutenu l'activité en 2018. C'est entre autres le cas pour la zone euro avec une nette inflexion de la croissance et de la confiance économique en Allemagne et en France, les deux moteurs principaux de la zone euro mais aussi les principaux partenaires du Luxembourg.

Les risques de nature baissière, notamment ceux liés aux tensions commerciales internationales, se sont accrus et en partie matérialisés. Les marchés boursiers ont affiché des pertes substantielles en 2018 : en Europe, le recul a dépassé les 10% pour la plupart des grandes places, les marchés émergents ont affiché un repli de 18% et Wall Street a enregistré sa pire performance depuis la crise financière de 2008 avec un indice S&P 500 en baisse de 7% sur l'année. En matière monétaire, la FED a poursuivi la normalisation de sa politique avec 4 hausses successives de son principal taux directeur, tandis que la BCE a maintenu sa politique accommodante avec des taux directeurs historiquement bas et un programme de rachat d'actifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Les taux sans risque à long terme ont fortement baissé au cours du quatrième trimestre, dans un contexte d'incertitude géopolitique accrue et de détérioration des perspectives macroéconomiques.

Dans ce contexte incertain, la Banque a poursuivi son développement en capitalisant sur les 3 vecteurs de sa stratégie : attrait, notoriété et accessibilité. Ainsi, la Banque a continué à investir dans son réseau d'agences et dans la formation de ses employés afin de conserver un contact physique de haute qualité avec ses clients, tout en investissant en parallèle dans le déploiement de nouveaux services digitaux. L'accroissement du nombre de membres (+9% sur l'exercice), notamment via le programme « OPERA », résulte de la volonté de la Banque de renforcer sa politique de relation privilégiée et pérenne avec le client.

Bilan

Au 31 décembre 2018, le total du bilan présente une hausse de 11,4% par rapport à la fin de l'exercice précédent pour s'établir à 8 810 millions d'euros.

Au passif du bilan, les fonds confiés par la clientèle non bancaire (dettes envers la clientèle et dette représentée par un titre) sont en hausse de 13,2%, suite notamment à une accélération des dépôts enregistrés en toute fin d'année, et en particulier de certains dépôts importants de la clientèle institutionnelle domestique. Dans l'ensemble, la croissance annuelle des dépôts provient à parts égales de la clientèle du réseau des agences et de la clientèle du département Entreprises.

La hausse de 4,8% des capitaux propres s'explique principalement par la mise en réserve des bénéfices nets.

A l'actif du bilan, l'activité des crédits à la clientèle affiche une progression de 6,9% par rapport au 31 décembre 2017 (opérations de crédit-bail comprises).

Cette croissance, reflet du développement des prêts immobiliers octroyés à une clientèle majoritairement résidente - personnes physiques, indépendants, petites ou moyennes entreprises - traduit parfaitement la volonté de la Banque de jouer un rôle de premier plan dans le financement de l'économie locale. A noter en particulier la progression de 12% des prêts immobiliers accordés à la clientèle professionnelle, qui est le résultat de la vigueur du marché local et de certains incitants fiscaux en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Une croissance robuste a également été enregistrée au niveau des prêts personnels, en hausse de 14% par rapport au 31 décembre 2017.

Les placements de la trésorerie (caisse et avoirs auprès des banques centrales, créances sur les établissements de crédit, obligations, actions et autres valeurs mobilières) sont en croissance de 25%, en réemploi de la hausse des dépôts de la clientèle.

Compte de profits et pertes

Dans un contexte de taux historiquement bas et de pression concurrentielle sur les marges, la Banque affiche une croissance de 5,1% de son résultat d'intérêts. Cette progression s'explique principalement par la croissance des volumes des dépôts et des crédits à la clientèle, résultat du développement des métiers fondateurs de la Banque, la collecte de l'épargne et l'octroi de crédits.

Les commissions s'inscrivent en hausse de 7,9% grâce notamment au succès de la nouvelle gamme de services de gestion patrimoniale.

Contrairement à l'exercice 2017, qui avait exceptionnellement bénéficié d'importantes reprises de corrections de valeur sur titres échus, aucune opération significative n'impacte le résultat provenant d'opérations financières en 2018.

Au vu de ces éléments, le produit net bancaire (somme de la marge sur intérêts, des commissions nettes, des revenus de valeurs mobilières et du résultat provenant d'opérations financières) affiche une progression de 2,9% par rapport à 2017.

Les coûts d'exploitation de la Banque augmentent de 3,9% par rapport à l'exercice 2017. Les frais de personnel et les autres frais administratifs affichent une progression de respectivement 4,5% et 6,1%. Les corrections de valeur sur actifs corporels et incorporels s'inscrivent en baisse de 6,8% suite à l'amortissement intégral de certains actifs incorporels.

La croissance des frais de personnel provient des effets combinés de la hausse de l'effectif moyen, de l'impact de la tranche indiciaire et des augmentations salariales accordées par la Banque ou prévues par la convention collective.

Les principaux vecteurs de hausse des autres frais administratifs sont le renforcement du cadre de surveillance, la mise en œuvre de nouvelles réglementations, le renforcement de la sécurité informatique ainsi que les investissements de la Banque dans le développement de ses canaux digitaux.

L'application d'une stricte politique de prudence dans la gestion des risques du portefeuille de crédits de la Banque conduit à une dotation nette aux corrections de valeur de 7,4 millions d'euros, soit un niveau équivalent à celui de l'exercice précédent. L'intégralité des risques de crédits identifiés au courant de l'année a été couverte par la Banque.

A la lumière des éléments qui précèdent et après déduction des charges fiscales, la Banque affiche pour l'exercice 2018 un résultat consolidé de 18,7 millions d'euros en hausse de 2,5% par rapport à l'année 2017.

Le rendement des actifs tel que défini par l'article 38.4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 est de 0,21%.

Ce résultat, combiné avec la modernisation des infrastructures tant digitales que physiques, la simplification de la structure juridique de la Banque et le développement de synergies dans le cadre du partenariat avec POST Luxembourg donneront à la Banque, pour les exercices à venir, les moyens nécessaires pour assurer sa croissance et pérenniser son indépendance, malgré un environnement extérieur incertain. Ces évolutions se réaliseront avec le souci constant pour la Banque de privilégier une relation durable avec ses clients.

Comme indiqué à la note 4.20, le résultat net de la Banque Raiffeisen (non consolidé), sur l'affectation duquel l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à se prononcer, s'élève à 8 967 010,86 euros et représente 47,8% du résultat consolidé.

Proposition de répartition du bénéfice net de l'entité Banque Raiffeisen (non consolidé) au 31.12.2018

**Résultat net de l'exercice :
8 967 010,86 EUR**

- Fonds de réserve de catégorie A :
4.034.976,55 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 2.601.672,51EUR)
- Fonds de réserve de catégorie B :
4.034.976,55 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 2.601.672,51EUR)
- Fonds de réserve de catégorie C :
897.057,77 EUR (dont réserve de l'impôt sur la fortune imputé : 578.404,98 EUR)

Sous réserve des indications renseignées à la note 4.36, depuis l'arrêté des comptes au 31 décembre 2018, aucun événement important pouvant mettre en cause la bonne marche des affaires ne s'est produit et les activités de la Banque continuent à se développer favorablement.

Les activités **de la Banque**

PARTICULIERS

Acteur de premier plan dans le financement de l'immobilier, Banque Raiffeisen a vu son volume de prêts immobiliers octroyés à la clientèle particulière progresser de 5,8%. La Banque offre un conseil sur mesure en matière de financement de projets immobiliers et les clients désireux d'acquérir un logement peuvent s'appuyer sur l'expertise de leur conseiller et bénéficier d'un accompagnement professionnel y compris en dehors des horaires d'ouverture des agences ou à domicile s'ils le souhaitent.

Dans ce contexte, la Banque a organisé, en son siège et au siège de son partenaire POST Luxembourg, deux conférences sur le sujet du financement du premier logement afin de guider les primo-acquéreurs à la recherche de conseils et d'informations utiles. Les experts de la Banque ont pu répondre aux nombreuses questions des participants relatives au plan de financement de leur futur logement. À la fin de chaque événement, les participants qui le souhaitaient pouvaient également bénéficier d'un conseil plus personnalisé et entrevoir de façon plus concrète les différentes options qui s'ouvraient à eux sur base de simulations précises.

Une croissance robuste a également été enregistrée au niveau des prêts personnels, en hausse de 14% par rapport au 31 décembre 2017. Les clients ont tout particulièrement été séduits par les conditions spéciales proposées par la Banque lors du festival de l'automobile et durant la période estivale.

Les dépôts de la clientèle particulière ont connu une hausse substantielle de 8,6%. Les clients ont notamment profité des différentes offres spéciales et conditions attractives du compte épargne R-TOP sur leurs avoirs nouvellement déposés.

Soirées Conseil Logement

Accordant toute son importance à l'accueil, au conseil et à la proximité avec ses clients, la Banque a organisé des soirées conseil dans ses agences à travers tout le pays. Nombreux sont les futurs acquéreurs à s'être déplacés pour profiter des recommandations personnalisées d'un conseiller au niveau du plan de financement, des aides étatiques, des assurances et des déductions fiscales possibles. La Banque avait déjà facilité l'accès aux services de conseil en offrant la possibilité aux clients de demander un rendez-vous avec un conseiller en dehors des heures d'ouverture des agences et même à leur domicile s'ils le souhaitent.

33.937 Membres Raiffeisen

Au 31/12/2018, la Banque comptait 33.937 membres. La Banque a fait bénéficier ses clients membres de près de 1 Mio d'EUR en avantages OPERA - un programme de récompense et de fidélisation unique sur la place - soit environ 5% de son résultat consolidé annuel, traduisant ainsi les fondements des valeurs coopératives.



Plus vous nous faites confiance, plus vous y gagnez.
Avec OPERA PLUS, vous bénéficiez naturellement
de tout un éventail d'avantages tarifaires.

infos en agence ou sur www.raiffeisen.lu

Raiffeisen Raiffeisen - credit cooperative



OPERA PLUS

Trois ans après avoir lancé les Avantages OPERA pour ses membres, Raiffeisen a choisi de renforcer plus encore l'idée coopérative et de récompenser ses membres en leur donnant accès à OPERA PLUS, une série d'avantages bancaires réunis dans un seul package afin de leur permettre de réduire leurs frais bancaires. Les membres ont la possibilité de payer la cotisation mensuelle OPERA PLUS, en partie ou dans son intégralité, avec leurs points OPERA cumulés en confiant à Raiffeisen le financement de leur projet ou leur épargne.

Baby Box

En mai 2018, Raiffeisen a lancé avec succès sa Baby Box, une boîte contenant un présent pour le nouveau-né comme pour les parents ainsi qu'un bon d'épargne d'une valeur de 50 euros, pour féliciter les jeunes parents de la naissance de leur enfant. Une campagne de communication a accompagné ce lancement.



ENTREPRISES

La clientèle professionnelle constituant un axe majeur de développement pour Raiffeisen, la Banque a diversifié son activité de services aux PME, aux artisans et aux acteurs institutionnels et paraétatiques.

Malgré un marché toujours dominé par des niveaux de taux d'intérêt très bas, voire négatifs, la dynamique de la gestion des placements mise en œuvre par la Banque a permis de développer de manière conséquente tant les dépôts des entreprises que ceux de la clientèle institutionnelle.

La clientèle professionnelle a pu profiter de deux nouvelles offres, R-PRO et R-PRO+, spécialement créées pour répondre aux besoins des entreprises. En souscrivant à R-PRO ou R-PRO+, les clients professionnels ont accès à une tarification avantageuse pour leurs transactions.

Raiffeisen a par ailleurs réalisé de nombreux financements à des conditions attractives pour sa clientèle professionnelle locale, soutenue par un conseil de proximité, personnalisé et sur mesure réalisé en étroite collaboration avec les Chambres professionnelles et les Mutualités.

Les volumes de crédits et de leasing ont connu une excellente progression de respectivement 9% et 17%.

Conférence « digitalisation »

En 2018, Banque Raiffeisen a organisé une conférence thématique « Comment relever le défi du passage à la digitalisation ? » à destination des PME. La conférence a souligné l'importance de la digitalisation pour les entreprises, passage obligé pour tout acteur, afin de rester compétitives dans un contexte concurrentiel et de globalisation. Pour la Banque, ce fut l'opportunité de présenter aux entreprises les aides possibles, les types de financements existants, mais aussi des cas pratiques de chefs d'entreprises qui ont réalisé avec succès leur transformation digitale. De nombreux entrepreneurs avaient répondu présents à l'invitation.

Secteurs agricole et viticole

Cette année encore, la Banque Raiffeisen a participé à la traditionnelle Foire Agricole, témoignant ainsi de son soutien à ses partenaires historiques des secteurs agricole et viticole. Ce fut l'opportunité pour les conseillers présents d'échanger avec les nombreux visiteurs de la manifestation et de leur présenter les différents services et produits offerts par la Banque.



Conférence « Comment relever le défi du passage à la digitalisation ? »

BANQUE PRIVEE

Dans un environnement mondial difficile et incertain, où les marchés ont fluctué en fonction des nouvelles qui ont ponctué l'année – guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, Brexit, politique monétaire des banques centrales – la grande majorité des bourses ont subi des performances négatives en 2018.

Malgré ce contexte tendu, la Banque Raiffeisen a pu réaliser des résultats très satisfaisants pour son activité de Banque Privée, portés notamment par l'offre de services lancée en 2017. Cette offre, allant du conseil à la demande à la gestion discrétionnaire complète, en passant par un conseil et un suivi réguliers et systématiques, a continué à attirer un grand nombre de clients. Le nombre de mandats ainsi que le volume des avoirs sous gestion ont ainsi connu une forte progression.

La Banque a par ailleurs répondu à la demande de ses clients à la recherche d'un rendement plus élevé que celui offert par les placements monétaires en émettant régulièrement des produits structurés leur permettant de saisir les opportunités offertes par les marchés financiers tout en diversifiant leurs placements.

Best of Funds ESG

Depuis mars 2018, la Banque propose à ses clients une sélection de fonds dits ESG s'inscrivant dans sa démarche de finance durable. Ces fonds intègrent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur processus de sélection des actifs.

Renforcement du département Banque Privée

La Banque a par ailleurs continué à investir dans la qualité du service aux clients qui souhaitent être accompagnés pour la gestion de leur patrimoine. Elle a ainsi renforcé son département Banque Privée par le recrutement de nouveaux experts en gestion patrimoniale afin de servir un nombre grandissant d'investisseurs.

Conférence thématique

Rendez-vous attendu chaque année par les clients et investisseurs aussi bien novices que plus experts, la conférence thématique organisée en étroite collaboration avec Vontobel, répondait cette année à la question « Le retour de la volatilité sur les marchés, une opportunité pour l'investisseur ? ». Le succès était cette année encore au rendez-vous.



Conférence thématique

PARTENARIAT AVEC POST LUXEMBOURG

Le partenariat avec POST Luxembourg, lancé en 2016, s'est bien développé. Il permet à la Banque de proposer aux clients CCP des services complémentaires à ceux de POST Finance tels qu'une demande de prêt personnel en ligne, l'ouverture et la gestion d'un compte épargne R-TOP depuis leur CCP Connect ou encore la réalisation de leurs opérations courantes dans les agences Raiffeisen.

Pour la Banque, ce partenariat contribue à sa croissance en lui apportant un volume d'affaires substantiel.

Raiffeisen et POST Luxembourg ont organisé une conférence sur la thématique du logement pour informer les clients du groupe POST Luxembourg sur les tendances du marché immobilier luxembourgeois. La Banque a mis à disposition des clients de POST Luxembourg son expertise et son savoir-faire afin de les conseiller en matière de financement d'un bien immobilier.

Les partenaires ont par ailleurs intensifié leur collaboration sur des thématiques technologiques.

GUY HOFFMANN, ELU PRESIDENT DE L'ABBL

Guy Hoffmann, Président du Comité de Direction de la Banque, a été élu Président de l'ABBL par ses membres à l'occasion de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 20 avril 2018. Guy Hoffmann succède à Yves Maas, Président sortant, qui a été élu Vice-Président de l'ABBL. Cette nomination confirme la position de la banque coopérative sur le marché bancaire luxembourgeois.

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif global de la Banque s'est élevé, au 31 décembre 2018, à 650 employés, ce qui présente une augmentation de 24 personnes par rapport à l'année précédente à la même date. 77 nouvelles recrues ont rejoint la Banque en 2018. Ainsi, la Banque prend les mesures nécessaires pour continuer à développer ses activités, tout en répondant aux attentes de ses clients et aux exigences du régulateur.

Par le biais d'une politique de recrutement visant le long terme, une approche de développement des compétences solide et le maintien d'un cadre de travail sain et motivant, la Banque facilite en permanence la progression professionnelle, tant au niveau individuel que collectif.

Le budget de formation est maintenu à un très haut niveau. R-Academy, le service de formation de la Banque, propose à l'ensemble des collaborateurs une offre de formation de qualité, en présentiel et en ligne, permettant un développement des connaissances et compétences métier et transversales.

En 2018, 3.456 jours de formation ont été organisés, soit une moyenne de 5,4 jours par employé.

Par ailleurs, 57 mobilités internes ont pu être effectuées en 2018, favorisant le développement des compétences transversales des personnes concernées ainsi que la collaboration entre les différents métiers de la Banque.

Le programme « Young Graduates » permet à certains jeunes diplômés de découvrir différents métiers ou différentes facettes d'un même métier par le biais d'un parcours structuré à travers la Banque.

Parallèlement, les initiatives « Cercle jeunes » et « Talentmanagement » visent l'implication des collaborateurs et collaboratrices à potentiel dans les projets stratégiques de la Banque. Ces démarches permettent également le développement d'un encadrement étroit et d'une offre de formation étoffée, répondant aux exigences accrues d'une génération en quête d'épanouissement professionnel et personnel.

Parcours banque commerciale

Un parcours d'intégration de nouveaux collaborateurs a été mis en place au niveau de la banque commerciale de même qu'un parcours de certification par métier afin de garantir l'excellence de la qualité du service aux clients.

INFRASTRUCTURES

Misant sur le conseil et la proximité avec ses clients, la Banque a poursuivi ses investissements dans la qualité de l'accueil pour que, dans chacune de ses 38 agences situées à travers le pays, chaque client puisse trouver en Raiffeisen un partenaire privilégié, quelle que soit sa demande. La Banque accompagne ainsi les clients à la recherche d'un financement, les particuliers désireux de réaliser des investissements ou de faire gérer leur patrimoine ainsi que les clients professionnels ayant besoin d'un conseil, allant du financement de leurs investissements jusqu'à la transmission de leur entreprise, en passant par toutes les transactions bancaires courantes.



Agence Raiffeisen Centre-Boulevard Royal



Agence Raiffeisen Redange

La Banque a poursuivi son programme de modernisation à travers la transformation des agences Centre-Boulevard Royal et Redange.

La Banque a ainsi poursuivi ses efforts de modernisation systématique de son réseau d'agences et d'implémentation dans des zones actives et attractives du pays.

Les deux nouvelles agences séduisent par leurs coloris clairs et chaleureux. Elles disposent de distributeurs Cash in/Cash out, accessibles 24h/24 pour l'agence Redange et pendant les heures d'ouverture pour l'agence Centre.

De nouvelles constructions d'agences ont été entamées dans les communes de Pétange, Walferdange et Bascharage alors que des projets d'implémentation à Differdange et Belval ont été décidés. Par ailleurs, la Banque a poursuivi son programme de gestion de son patrimoine immobilier avec la transformation en immeuble d'habitation d'une ancienne agence à Wormeldange.

Les conseillers profitent des opportunités offertes par le digital pour encore mieux accompagner leurs clients

Désireuse d'offrir un service de qualité quel que soit le canal choisi par le client, la Banque a aussi saisi les opportunités offertes par le digital pour un conseil interactif, que ce soit en agence ou au domicile du client.

Les conseillers disposent ainsi dans leurs agences d'écrans interactifs permettant d'intégrer le client de manière active et interactive dans le processus de conseil. Cette expérience plus interactive est étendue au domicile du client grâce aux tablettes numériques dont sont dotés les conseillers.

Que ce soit en agence ou au domicile du client, ces outils numériques favorisent la lecture et la compréhension des informations fournies par le conseiller pendant l'entretien de conseil.

PROJETS

Projets réglementaires

En 2018, la Banque a poursuivi ses investissements conséquents dans sa mise en conformité avec de nombreuses réglementations. Citons-en les plus importants :

- **MIFID II**
La Banque a finalisé les travaux de mise en conformité avec MIFID II, une directive européenne visant une meilleure protection de l'investisseur et qui fixe en ce sens les règles du jeu à suivre par les institutions financières dans le cadre de l'offre de produits d'investissement ou de la prestation de conseils en placement.
- **PSD2**
PSD2 (Payment Services Directive) vise à garantir un accès équitable et ouvert aux marchés des paiements et à renforcer la protection des consommateurs en ouvrant notamment le marché des paiements à de nouveaux acteurs : PISP – payment initiation service providers et AISP – account information service providers. Notons que la Banque a participé dans ce cadre à la constitution de la société LUXHUB.
- **GDPR**
GDPR (General Data Protection Regulation) crée un cadre renforcé et harmonisé de la protection des données personnelles tenant compte des récentes évolutions technologiques et des défis qui accompagnent ces évolutions.

▪ **Payment Accounts Directive (PAD)**

La directive européenne PAD traite de la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement, du changement de compte de paiement et de l'accès à un compte de paiement. La Banque a finalisé l'harmonisation de la terminologie de sa documentation commerciale et contractuelle selon la liste normalisée des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement au sens de la loi du 17 juin 2017 relative aux comptes de paiement.

Revue de la structure du groupe

Parallèlement à ses projets réglementaires, la Banque a, en 2018, entamé les travaux de simplification de la structure de gouvernance du groupe Raiffeisen en faveur d'une structure de groupe plus compacte, intégrée et compétitive. La Banque envisage de fusionner les différentes entités juridiques du groupe (Banque et Caisses) pour ne garder qu'une seule entité. Cette nouvelle structure contribuera à rendre les processus plus simples et plus fluides. Elle renforcera également le modèle coopératif de la Banque, en permettant une forte implication démocratique de ses membres dans la gouvernance et en créant un Beirat, un organe consultatif, composé d'une vingtaine de membres, représentant une forte diversité professionnelle et géographique. Ce Beirat sera voué à donner des impulsions au Conseil d'Administration de la Banque et à partager avec lui tout feedback important provenant des clients locaux.

CRM

La Banque a mis en place un tableau de bord opérationnel permettant aux conseillers de mieux connaître les besoins de leurs clients et d'améliorer ainsi la qualité et l'efficacité du conseil.

MOLCONCOURS : CONCOURS DE DESSIN INTERNATIONAL

Placé sous le haut patronage du Ministre de l'Éducation Nationale, Claude Meisch, la Banque a une nouvelle fois organisé son traditionnel et annuel concours de dessin international. Pas moins de 26.000 jeunes artistes du Luxembourg, âgés de 4 à 12 ans, ont participé à la 48^e édition du Molconcours dont le thème artistique était « Les inventions qui changent notre vie ».

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

Raiffeisen, banque naturellement responsable

La RSE s'inscrit naturellement dans l'ADN de la banque coopérative. Elle constitue un des piliers stratégiques de Raiffeisen, qui agit dans le respect de ses valeurs coopératives, en exerçant sa responsabilité au niveau social, gouvernemental et environnemental dans chacune de ses décisions et actions.

48. Internationalen Raiffeisen Molconcours

50
Klassepreiser
ze gewonnen

ERFINDUNGEN
DEI EIST LIEWEN
VERÄNNEREN




Raiffeisen
Natierlech meng Bank

Raiffeisen, société coopérative

www.molconcours.lu 

La Banque a soutenu les travaux d'agrandissement du foyer Saint Antoine, une maison d'accueil provisoire pour les réfugiés politiques

Face au besoin qui ne désemplit pas, Banque Raiffeisen a tenu, en tant que créancier, à soutenir le projet de la Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde à Luxembourg afin de pouvoir agrandir le foyer Saint Antoine, sis au 30, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, de sorte qu'une aide puisse être apportée à 87 personnes supplémentaires.

Cette initiative reflète parfaitement les valeurs de la Banque. En tant que banque coopérative, Raiffeisen ne suit pas une politique de maximisation des profits mais agit toujours dans l'unique intérêt de ses membres et clients.

Quinzaine Santé : Banque Raiffeisen veille à la santé et au bien-être de ses employés

Dans le cadre de la 4^e édition de sa quinzaine de la santé, la Banque a convié ses employés du siège et des agences à des ateliers pratiques, formations et conférences sur le thème de la santé et du bien-être au travail afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques en la matière à leur poste et sur leur lieu de travail. La quinzaine santé a une nouvelle fois rencontré un franc succès auprès des employés qui ont participé aux différentes activités proposées pour leur bien-être professionnel et qui leur serviront également dans leur vie personnelle.

Dons

Les associations luxembourgeoises « Philippines Luxembourg Society Asbl », « Association des Familles ayant un proche atteint de Psychose au Luxembourg », « Fondation Dr Elvire Engel » et « Association Don de Moelle du Luxembourg » se sont chacune vu attribuer un chèque d'une valeur de 5.000 euros dans le cadre de la remise de dons annuelle de la Banque qui a eu lieu le 28 mai 2018.

À l'occasion de cette même cérémonie, Banque Raiffeisen a également remis un chèque du même montant à la « Fondation Lëtzebuerger Kannerduerf » et à l'association « Tricentenaire Asbl » au nom des membres Raiffeisen qui ont choisi de reverser leurs points OPERA pour la bonne cause.

Pour la première fois cette année, la Banque a souhaité inviter ses employés à passer un moment convivial et de partage à l'approche des fêtes de fin d'année en organisant un marché de Noël. Par l'achat de spécialités de Noël, les employés ont en même temps participé au soutien de la « Maison Françoise Dolto » qui offre un hébergement spécialisé dans le domaine de la petite enfance et une prise en charge globale temporaire des enfants en dehors de leur famille d'origine.

La totalité du bénéfice de cette action commune a été reversée à cette œuvre. Un chèque de 2.000 euros a ainsi été remis aux représentants de l'association lors d'une cérémonie au siège de la Banque.

Banque Raiffeisen soutient la sensibilisation, l'information et l'éducation bancaire des plus jeunes

En collaboration avec l'ABBL, Banque Raiffeisen a une nouvelle fois tenu à soutenir et participer à la « Woch vun de Suen » en 2018. Organisé dans les classes de nombreuses écoles à travers tout le pays, l'événement se tenait du 12 au 16 mars. Il vise à sensibiliser les élèves de l'enseignement fondamental à la gestion de l'argent.



Marché de Noël

Le 24 octobre 2018, Banque Raiffeisen a accueilli 24 lycéens en son siège à Leudelange lors de la journée « DayCare » pour leur permettre de découvrir les différents métiers et facettes d'une banque.

Banque Raiffeisen a innové cette année en proposant un format permettant de présenter à chaque étudiant plusieurs métiers de la banque, à savoir plus particulièrement le fonctionnement d'une agence bancaire, du département des ressources humaines, de l'informatique ainsi que de la salle des marchés.

Par leur participation à cette journée, les lycéens ont permis de collecter 3.400 euros. La somme a été reversée sous forme de don en soutien au projet de l'association CARE qui œuvre pour la formation professionnelle de jeunes sages-femmes au Niger en vue d'y réduire le taux de mortalité maternelle encore très élevé.

Banque Raiffeisen s'engage dans la lutte contre la cybercriminalité

Dans le cadre du mois de la cybersécurité au niveau européen, Raiffeisen a rejoint l'ABBL, le Ministère de l'Économie, « Security Made in Luxembourg » et « BEE Secure » en participant à une campagne de sensibilisation des citoyens luxembourgeois sur le risque et les menaces d'escroqueries au niveau digital.



Journée DayCare

EVENEMENTS

Exposition Art & Vin 27

Raiffeisen a accueilli en son siège la 27^e édition de l'exposition Art & Vin, organisée en collaboration avec la coopérative Vinsmoselle.

Les amateurs d'art et de vins ont pu goûter aux cépages de la nouvelle gamme Art & Vin tout en appréciant les œuvres des trois photographes Gennaro Taddei, Christophe Mendes et Ramunas Astrauskas.

Luxembourg Art Week

Banque Raiffeisen a renouvelé son soutien à la promotion du paysage culturel et artistique du Grand-Duché lors de la 4^e édition de l'exposition « Luxembourg Art Week » organisée en collaboration avec le CAL - Cercle Artistique de Luxembourg -, POSITIONS - une sélection de galeries d'avant-garde reconnues en Europe et à l'international - et TAKE OFF, des galeries émergentes, associations et collectifs d'artistes. Le 11 novembre 2018, clients et prospects conviés ont pu apprécier la sélection d'œuvres artistiques exposées lors d'une visite guidée avant de partager leurs impressions au cours du banquet organisé par la Banque pour l'occasion.



Exposition Art & Vin 27

Rapport **du réviseur** **d'entreprises** **agréé**

Au Conseil d'Administration de
BANQUE RAIFFEISEN
Société Coopérative
4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de BANQUE RAIFFEISEN ET DES CAISSES RAIFFEISEN AFFILIEES (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Éléments clés de l'audit**Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses**

L'une des principales activités du Groupe consiste en l'octroi de crédits et en la mise en place d'opérations de crédit-bail en faveur d'une clientèle non bancaire. La politique du Groupe consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables résultant de cette activité. Le montant des corrections de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances concernées et leur valeur recouvrable estimée. Le Groupe réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Nous avons considéré que l'évaluation des corrections de valeur associées aux créances résultant de crédits et d'opérations de crédit-bail constitue un élément clé de l'audit. En effet, la détermination de ces corrections de valeur requiert l'exercice de jugement compte tenu du caractère complexe et subjectif que comportent l'estimation des flux futurs de trésorerie, l'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, et la détermination des taux de provisionnement.

Au 31 décembre 2018, les créances sur la clientèle et les créances résultant d'opérations de crédit-bail s'élèvent à EUR 6 258,1 millions, compte tenu de corrections de valeur spécifiques constatées pour EUR 47 millions.

Se référer aux notes 3, 4.1 et 4.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Comment ces éléments clés ont-ils été adressés durant notre audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place au sein du Groupe pour identifier les créances à déprécier et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées.

Nous avons testé la correcte application des procédures de contrôle interne mises en place au cours de l'exercice en la matière. Ceci a inclus notamment les contrôles en place en relation avec :

- Le processus d'identification des créances douteuses ;
- Le processus de suivi des dépassements et des garanties devenues insuffisantes ;
- La revue et l'approbation par les comités compétents des corrections de valeur à constituer, à utiliser ou à reprendre ;
- Le processus d'évaluation des garanties reçues, le cas échéant, en couverture des crédits accordés ;
- La détermination des corrections de valeur spécifiques compte tenu du critère de qualité attribué à la contrepartie et des flux de trésorerie futurs estimés.

Nous avons effectué des procédures d'audit substantives sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail dépréciés, constitués d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel. Nous avons examiné de manière critique les hypothèses retenues par le Groupe pour la détermination des corrections de valeur et nous sommes assurés de la cohérence des corrections de valeur comptabilisées avec les décisions du Comité de provisionnement.

Par ailleurs, sur base d'un échantillon de crédits et d'opérations de crédit-bail non dépréciés, échantillon constitué d'éléments clés et d'éléments sélectionnés sur base de notre jugement professionnel, nous avons examiné de manière critique les évidences rassemblées par le Groupe lui permettant de considérer ces opérations comme non douteuses.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport consolidé de gestion mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 7 ans.

Le rapport consolidé de gestion est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.



Luxembourg, le 28 mars 2019

ERNST & YOUNG
Société Anonyme
Cabinet de révision agréé
représenté par
Sylvie TESTA



Bilan consolidé

ACTIF	2018	2017
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux Note 4.1	1 123 487 234,95	688 512 186,07
Créances sur les établissements de crédit :		
a) à vue	32 252 198,48	74 225 952,72
b) autres créances	121 661 975,08	134 450 488,17
Note 4.1	153 914 173,56	208 676 440,89
Créances sur la clientèle Notes 4.1, 4.10, 4.12, 4.32	6 127 938 019,58	5 740 738 489,70
Opérations de crédit-bail Notes 4.1, 4.2, 4.32	130 112 994,54	111 250 248,91
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe :		
a) des émetteurs publics	544 471 463,34	408 689 928,60
b) d'autres émetteurs	622 925 364,48	631 086 473,78
Notes 4.1, 4.3, 4.4, 4.8, 4.13	1 167 396 827,82	1 039 776 402,38
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable Notes 4.3, 4.5	8 661 215,47	17 002 723,45
Participations Notes 4.3, 4.5, 4.8	1 249 785,70	1 062 799,06
Parts dans des entreprises liées Notes 4.3, 4.6, 4.8	24 745 432,19	25 198 914,71
Actifs incorporels Note 4.8	8 058 816,21	9 730 632,00
Actifs corporels Notes 4.8, 4.9	44 151 198,78	45 714 453,63
Autres actifs Note 4.7	5 778 425,90	5 987 992,34
Comptes de régularisation Note 4.4	14 010 667,62	11 784 079,79
TOTAL DE L'ACTIF	8 809 504 792,32	7 905 435 362,93

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

au 31/12/2018

PASSIF	2018	2017
Dettes envers des établissements de crédit :		
a) à vue	20 064 079,89	29 708 307,38
b) à terme ou à préavis	423 900 000,00	422 400 000,00
Note 4.14	443 964 079,89	452 108 307,38
Dettes envers la clientèle :		
a) dépôts d'épargne	1 424 923 990,11	1 416 524 022,14
b) autres dettes	6 181 196 784,45	5 270 111 211,01
ba) à vue	4 414 258 192,84	4 036 961 217,94
bb) à terme ou à préavis	1 766 938 591,61	1 233 149 993,07
Notes 4.14, 4.22	7 606 120 774,56	6 686 635 233,15
Dettes représentées par un titre : - bons et obligations en circulation		
Note 4.14	82 678 953,21	105 201 821,33
Autres passifs		
Note 4.15	46 619 702,94	39 388 978,04
Comptes de régularisation		
Note 4.4	21 799 700,40	25 764 957,80
Provisions :		
a) provisions pour impôts	16 969 638,87	14 644 799,51
b) autres provisions	62 386 816,16	72 005 305,64
Notes 4.17, 4.31, 4.36	79 356 455,03	86 650 105,15
Passifs subordonnés		
Notes 4.14, 4.16	90 000 000,00	90 000 000,00
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves		
Note 4.18	29 548 352,33	29 049 080,56
Fonds pour risques bancaires généraux	10 641 220,90	10 641 220,90
Parts sociales émises		
Note 4.19	588 508,00	549 508,00
Réserves		
Note 4.19	379 446 150,63	361 170 336,03
Résultat de l'exercice		
Notes 4.19, 4.20	18 740 894,43	18 275 814,59
TOTAL DU PASSIF	8 809 504 792,32	7 905 435 362,93

HORS BILAN	2018	2017
Passifs éventuels	446 570 395,56	387 144 586,60
Dont : cautionnements et actifs donnés en garantie		
Note 4.24	110 650 649,03	99 060 134,27
Engagements		
Notes 4.25, 4.32	1 115 846 262,46	890 271 391,93

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de profits

CHARGES	2018	2017
Intérêts et charges assimilées Note 4.16	22 007 723,20	27 307 170,82
Commissions versées	2 125 257,16	1 758 022,61
Frais généraux administratifs		
a) frais de personnel	57 179 052,34	54 728 762,81
dont :		
- salaires et traitements	46 907 725,78	44 537 817,13
- charges sociales	7 946 702,13	7 441 857,46
dont :		
- charges sociales couvrant les pensions	5 544 459,27	5 099 005,38
Notes 4.33, 4.34		
b) autres frais administratifs	30 355 353,93	28 605 615,34
Note 4.35	87 534 406,27	83 334 378,15
Corrections de valeur sur actifs incorporels et actifs corporels	8 685 179,02	9 317 421,34
Autres charges d'exploitation Note 4.30	2 421 354,00	1 939 222,07
Corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements	20 320 996,72	22 613 302,07
Corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	0,00	301 217,07
Dotations aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves Note 4.18	668 255,65	1 545 014,57
Impôts sur les résultats ordinaires et exceptionnels Note 4.31	6 347 750,64	7 198 096,57
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus	425 601,81	373 405,92
Résultat de l'exercice Notes 4.19, 4.20	18 740 894,43	18 275 814,59
TOTAL CHARGES	169 277 418,90	173 963 065,78

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

et pertes consolidé au 31/12/2018

PRODUITS	2018	2017
Intérêts et produits assimilés	123 643 430,72	124 002 374,38
dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe	5 118 556,59	7 739 901,03
Revenus de valeurs mobilières :		
a) revenus de participations	1 314 789,01	1 306 940,34
Commissions perçues	26 351 225,41	24 200 982,86
Bénéfice provenant d'opérations financières	1 241 181,80	4 362 571,85
Reprises de corrections de valeur sur créances et sur provisions pour passifs éventuels et pour engagements	12 926 422,21	15 455 030,02
Reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées	2 329,71	0,00
Autres produits d'exploitation		
Note 4.29	3 629 056,16	4 465 208,76
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec une quote-part de réserves		
Note 4.18	168 983,88	169 957,57
TOTAL PRODUITS	169 277 418,90	173 963 065,78

(chiffres exprimés en euros)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe **aux comptes** **consolidés au** **31 décembre** **2018**

| Banque Raiffeisen et Caisses Raiffeisen affiliées

NOTE 1 - GENERALITES

Constitution et administration

La Banque Raiffeisen a été constituée par acte sous seing privé le 9 février 1926 sous la dénomination de « RAIFFEISENZENTRALE DES GROSSHERZOGTUMS LUXEMBURG » (CAISSE CENTRALE DES ASSOCIATIONS AGRICOLES LUXEMBOURGEOISES).

La dénomination de la Banque a été modifiée à deux reprises, en « CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1982 et en « BANQUE RAIFFEISEN » par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2001.

La Banque Raiffeisen - ci-après la Banque - est constituée en société coopérative pour exercer l'activité d'établissement de crédit.

La Banque Raiffeisen exerce l'ensemble de ses activités uniquement au Luxembourg et tous ses effectifs y sont localisés.

La durée de la Banque est illimitée.

Les associés de la Banque sont regroupés sous 3 piliers composés à ce jour de la manière suivante :

- Le pilier A dans lequel sont regroupées les caisses d'épargne et de crédit affiliées (Caisses Raiffeisen) qui détiennent ensemble 45% du fonds social ;
- Le pilier B dans lequel sont regroupés des personnes morales relevant des secteurs agricole, viticole et horticole luxembourgeois et un nombre limité de personnes physiques qui étaient membres de la « Caisse Centrale des Associations Agricoles Luxembourgeoises » au 30 décembre 1982. Ces associés détiennent 45% du fonds social ;
- Le pilier C, enfin, dont les parts sont uniquement détenues par l'Entreprise des Postes et Télécommunications (« Post Luxembourg »), représente 10% du fonds social.

Les dispositions statutaires de la Banque permettent un élargissement de cette structure sociétaire.

Le Conseil d'Administration gère les affaires de la Banque, définit la stratégie commerciale et arrête les principes d'évaluation de la Banque dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Il prend et détermine les conditions d'application de toute mesure propre à favoriser le développement et le perfectionnement de la Banque et de ses services et rentrant d'une façon générale dans les objectifs de la Banque. Il veille au bon fonctionnement des Caisses affiliées.

Le Conseil d'Administration de la Banque est composé de cinq représentants du pilier A, cinq représentants du pilier B, deux représentants du pilier C, de trois membres indépendants dont le président du Conseil d'Administration ainsi que de deux membres du Comité de Direction.

En vertu de l'article 12 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée, est considéré comme un établissement de crédit unique l'ensemble formé par la Banque Raiffeisen et par les Caisses Raiffeisen affiliées. Par affiliation au sens dudit article, il faut entendre la détention d'une ou de plusieurs parts dans les fonds sociaux de la Banque.

Les engagements de la Banque et des Caisses Raiffeisen affiliées constituent des engagements solidaires.

La gestion journalière des affaires de la Banque ainsi que la représentation de la Banque, en ce qui concerne cette gestion, sont déléguées au Comité de Direction.

La surveillance de chaque Caisse Raiffeisen affiliée est confiée à un ou plusieurs commissaires. Leurs comptes annuels individuels ne sont pas soumis à une révision selon les normes internationales de révision telles qu'adoptées par Luxembourg par la CSSF. En vertu de l'article premier de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée, l'ensemble que constituent la Banque Raiffeisen et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans des comptes consolidés.

NOTE 1 - GENERALITES (suite)

Nature des activités

La Banque a pour objet l'exploitation d'un institut financier compensateur et bancaire, sous forme d'une caisse d'épargne et de crédit au sens de la loi relative au secteur financier, dont les principales opérations consistent à faire des opérations bancaires et financières, à recevoir du public des dépôts et d'autres fonds remboursables, à consentir des prêts et crédits, à gérer et administrer pour compte de tiers des portefeuilles et des activités d'affaires, à assister les Caisses Raiffeisen affiliées et à effectuer toutes les opérations lui étant nécessaires ou utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Banque a pour but de satisfaire les besoins financiers de ses associés et de ses clients en leur donnant le meilleur service au moindre coût possible selon les principes établis par F.W. Raiffeisen.

Elle a entre autres pour objectif de promouvoir les intérêts des exploitations agricoles et viticoles, de leurs coopératives et organismes professionnels, ainsi que des associés relevant d'autres secteurs économiques et de prendre toute mesure utile et nécessaire au bon fonctionnement et au développement de l'organisation coopérative d'épargne et de crédit.

Au regard des Caisses Raiffeisen affiliées, la Banque a en particulier pour but de les représenter collectivement et individuellement pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ou particuliers, de promouvoir leur bon fonctionnement et d'organiser et d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

Toutes les liquidités d'une caisse d'épargne et de crédit affiliée, à l'exception de celles requises pour les opérations journalières, sont obligatoirement déposées auprès de la Banque, qui garantit aux Caisses une rémunération adéquate de leurs liquidités.

Comptes consolidés

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de la Banque sont établis en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Grand-Duché du Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont les suivantes :

1. Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément à la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois telle qu'elle a été modifiée (la « loi sur les comptes des banques »).

2. Périmètre de consolidation

En conformité avec les prescriptions légales applicables, l'ensemble que constituent la Banque et les Caisses Raiffeisen affiliées est repris dans les comptes consolidés. Au 31 décembre 2018, la consolidation par intégration globale est appliquée pour les 13 Caisses Raiffeisen affiliées qui détiennent chacune des parts dans le fonds social de la Banque.

Toutes les sociétés comprises dans la consolidation ont le même exercice social.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

	Siège social	Fraction du capital détenu 31/12/18	Fraction du capital détenu 31/12/17
Parts dans des entreprises liées ⁽¹⁾ :			
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Raiffeisen Vie S.A.	Luxembourg	50,00%	50,00%
Raiffeisen Finance S.A.	Luxembourg	100,00%	100,00%
Participations ⁽¹⁾ :			
Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A.	Luxembourg	10,00%	10,00%
Europay S.C.	Luxembourg	9,00%	4,44%
Visalux S.C.	Luxembourg	8,30%	8,17%
Luxtrust S.A.	Luxembourg	0,00%	0,54%
Agroenergie S.à r.l.	Luxembourg	16,66%	16,66%
Luxfund Advisory S.A.	Luxembourg	7,97%	7,97%
FS/B Actions	Luxembourg	0,00%	6,53%
FS/T Actions	Luxembourg	0,00%	6,53%
Luxtrust Development S.A.	Luxembourg	0,46%	0,00%
Luxhub S.A.	Luxembourg	19,75%	0,00%

⁽¹⁾ entités non consolidées

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée.

Les éléments d'actif, de passif, de hors-bilan, ainsi que les produits et les charges des sociétés comprises dans la consolidation sont repris intégralement aux comptes consolidés.

Toutes les transactions et tous les soldes inter-sociétés significatifs sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

4. Evaluation

1. Principes généraux

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis et en conformité avec les lois et les règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. Les règles d'évaluation appliquées par la Banque se basent sur le chapitre 7 de la loi sur les comptes des banques.

2. Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à maintenir les postes d'actif et de passif dans leurs devises d'origine. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis en EUR aux cours de change au comptant applicables à la date de bilan.

Aussi bien les pertes que les bénéfices de change réalisés et non réalisés lors de la réévaluation sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice, à l'exception de ceux sur postes d'actif et de passif spécifiquement couverts par des opérations de change à terme (« swaps » et opération de change à terme couvrant des postes d'intérêts). La réévaluation de ces opérations n'affecte pas le résultat de l'exercice en cours.

Les résultats provenant d'opérations de change à terme couvrant des postes du bilan sont inclus suivant le principe de la spécificité des exercices au prorata temporis sous les postes d'intérêts perçus ou bonifiés.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours à terme en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste « Provisions : autres provisions ».

Les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date de leur enregistrement.

NOTE 2 – PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

3. Instruments dérivés

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments dérivés tels que swaps de taux d'intérêts, « forward rate agreements », « financial futures » et options sont enregistrés à la date de transaction en hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, si nécessaire, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle au cours du marché des transactions non encore dénouées. Cette provision est renseignée au passif du bilan sous le poste du passif « Provisions : autres provisions ». Les plus-values latentes sont ignorées.

Les montants des devises engagées dans des opérations de swaps de trésorerie sont neutres par rapport à une fluctuation des cours de change. Les reports et déports sont comptabilisés dans les comptes de régularisation actifs et passifs en contrepartie du résultat d'intérêts. Les montants comptabilisés correspondent aux prorata temporis des reports et déports totaux entre la date de départ des swaps et le 31 décembre. Les différences de change résultant de l'évaluation des opérations swaps sont neutralisées par inscription en comptes de régularisation.

Dans le cas où l'instrument financier couvre un poste individuel d'actif ou de passif ou un portefeuille d'actifs ou de passifs et l'unité économique est établie, ainsi que dans des cas où l'instrument financier est couvert par une opération en sens inverse ne laissant pas de position ouverte, aucune provision n'est constituée.

4. Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur spécifiques sur toutes les créances douteuses et créances irrécupérables. Le montant de la correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable des créances et la valeur recouvrable estimée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de trimestre tous ses actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une créance a pu se déprécier.

Les corrections de valeur sont déduites des actifs auxquels elles se rattachent.

5. Provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques

La politique de la Banque consiste à constituer, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision a pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Conformément aux instructions du Directeur des Contributions du 16 décembre 1997, le taux maximum de la provision, constituée en franchise d'impôt, s'élève à 1,25% des actifs à risques.

La provision forfaitaire pour éléments d'actifs et de hors-bilan à risques est ventilée au prorata des éléments de l'assiette ayant servi au calcul de la provision, entre :

- une part de correction de valeur, qui est déduite des postes de l'actif qui composent les actifs à risques ; et
- une part de provision, qui est attribuable au risque de crédit affectant les éléments de hors-bilan, au risque de change et aux risques de marché et qui figure au poste « Provisions : autres provisions » au passif du bilan.

6. Fonds pour risques bancaires généraux

La politique de la Banque consiste à créer un fonds affecté à la couverture des risques bancaires généraux, en accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques. Ce fonds est renseigné séparément au passif du bilan consolidé.

Les dotations au fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles à des fins fiscales.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

7. Valeurs mobilières

La Banque a divisé son portefeuille-titres à revenu fixe en trois catégories dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- un portefeuille d'immobilisations financières qui inclut les valeurs mobilières destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque ;
- un portefeuille de négociation qui reprend les valeurs mobilières acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- un portefeuille de placement qui comprend des valeurs mobilières acquises dans un but de rendement et de constituer une certaine structure d'actifs.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition.

En cas de dépréciation durable d'un titre de créance, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur recouvrable estimée est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'un titre de créance a pu se déprécier.

Les agios (différence positive entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre) et les disagios (différence négative entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement) sont amortis linéairement.

Portefeuille de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe incluses dans le portefeuille de placement sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market ». Suivant cette méthode, les valeurs mobilières sont valorisées au plus faible du prix d'acquisition ou de la valeur de marché. La valeur de marché est généralement déterminée par référence au cours boursier.

Portefeuille de négociation

Les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille de négociation sont évaluées selon la méthode « mark-to market ».

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de même catégorie, tous portefeuilles confondus, est basé sur la méthode du coût moyen d'achat pondéré.

8. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode « lower of cost or market » à la date de l'établissement du bilan consolidé.

9. Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées ayant le caractère d'immobilisé sont évaluées en devise originale au prix d'acquisition à la date de l'établissement du bilan consolidé.

En cas de dépréciation durable, une correction de valeur correspondant à la différence entre le prix d'acquisition et la valeur d'évaluation est constituée. La Banque réexamine régulièrement et à chaque fin de période cette catégorie d'actifs et apprécie s'il existe une quelconque indication qu'une participation ou part dans une entreprise liée a pu se déprécier.

NOTE 2 - PRINCIPALES METHODES COMPTABLES (suite)

10. « Beibehaltungsprinzip »

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value des actifs en question en vertu des articles 56 (2) (f) et 58 (2) (e) de la loi modifiée du 17 juin 1992 sur les comptes des banques.

11. Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels sont renseignés au prix d'acquisition.

La valeur des actifs incorporels et corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir systématiquement la valeur de ces éléments sur leur durée d'utilisation. Les terrains, œuvres d'art et acomptes versés ne sont pas amortis.

Les taux d'amortissement pratiqués pour les postes les plus importants sont les suivants :

I) Immobilisations incorporelles :	de 10% à 33%
II) Constructions, installations techniques et agencements :	de 1,5% à 25%
III) Systèmes informatiques :	de 10% à 33%
IV) Matériel de bureau, mobilier :	de 10% à 25%

12. Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation, en vertu de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu, porte notamment sur des plus-values réalisées lors de la vente de participations, d'immeubles et de terrains.

13. Impôts

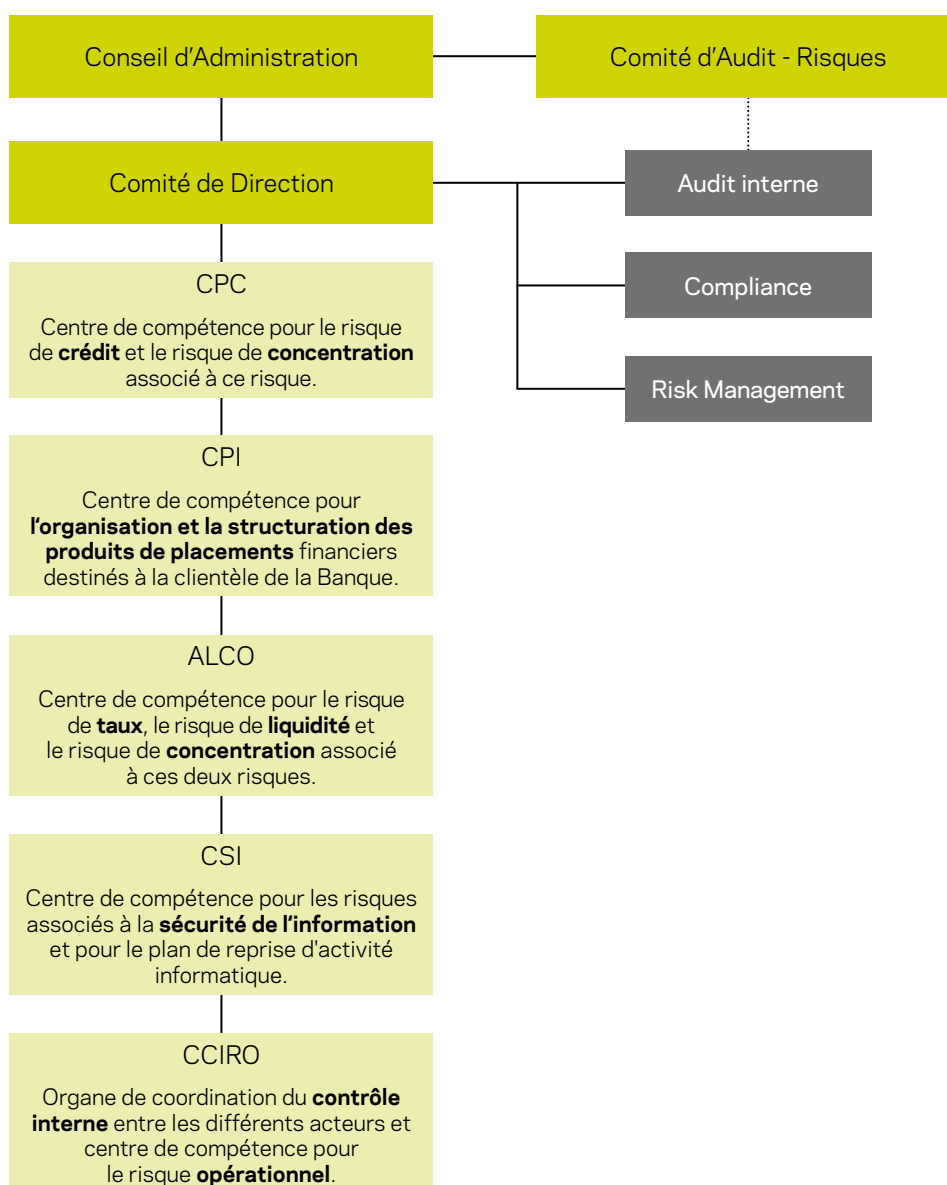
Les impôts sont comptabilisés suivant le principe de la spécificité des exercices et non pas pendant l'exercice au cours duquel intervient leur paiement.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES

Une gestion professionnelle des risques est une condition essentielle à la réalisation d'une croissance équilibrée et durable. La Banque accorde ainsi une importance toute particulière à la gestion des risques auxquels elle est exposée. Le cadre de gestion des risques est actualisé et adapté en permanence en fonction des nouvelles réglementations, des nouvelles orientations commerciales de la Banque et de l'évolution du contexte économique dans lequel la Banque opère. Les différents risques en découlant sont identifiés, suivis et gérés avec l'appui de comités opérationnels spécifiques à leur nature sur base de la stratégie des risques et de l'appétence aux risques définies par le Conseil d'Administration.

1. La gouvernance et les organes de la gestion des risques

Une structure robuste de gouvernance en matière de gestion des risques dans le cadre de laquelle les risques importants découlant de la stratégie commerciale de la Banque sont suivis et gérés est en place. Cette structure se base sur des rôles et responsabilités clairement définis au sein de la Banque.



NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

Le Conseil d'Administration

Il définit la stratégie en matière de risques et en matière de fonds propres, l'appétence aux risques et l'organisation de la gestion des risques ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent pour les différents organes. Il fixe les principes directeurs et objectifs régissant la prise de risques par la Banque et confie la gestion courante au Comité de Direction qui l'informe régulièrement sur la situation du niveau global des risques ainsi que sur les risques émergents.

Le Comité d'Audit – Risques

Le Conseil d'Administration se fait assister par un comité spécialisé dans le domaine de l'audit, des risques, ainsi que de la compliance. Ce comité fournit des appréciations concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque dans les domaines précités en vue de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer de manière efficace leur mission de surveillance et d'assumer leurs responsabilités.

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'Administration, formalisée au travers de différentes politiques de risques. Ces dernières définissent un ensemble de limites et d'indicateurs de risques afin de garantir en permanence que l'appétence aux risques et le niveau des fonds propres réglementaires et économiques soient respectés.

Les Comités Opérationnels

Le Comité de Direction s'appuie sur cinq comités opérationnels pour le suivi des risques :

1. ALCO – Comité de Gestion Actif – Passif ;
2. CPC – Credit Policy Committee ;
3. CCIRO – Comité de Contrôle Interne et des Risques Opérationnels ;
4. CSI – Comité de la Sécurité de l'Information ;
5. CPI – Comité des Produits d'Investissements.

Ces comités sont les centres de compétence de la Banque afin de définir les politiques respectives et de fixer le cadre dans lequel les activités métiers doivent se dérouler. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de Direction et est composé des responsables des départements concernés ainsi que du Chief Risk Officer.

Leurs rôles et responsabilités sont détaillés dans le rapport Pilier 3 de la Banque.

Risk Management

La fonction Risk Management est une fonction indépendante qui surveille et contrôle les risques en s'appuyant sur les cinq comités opérationnels auxquels elle participe.

La mission du Risk Management est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de la Banque, de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il lui revient également de promouvoir une « culture risque » au sein des différents métiers et de mettre en place des politiques de gestion de risques.

Par ailleurs, le Risk Management assure également le suivi de toute l'activité liée aux assurances conclues par la Banque pour protéger son personnel et son patrimoine ainsi que le suivi opérationnel des filiales Raiffeisen Vie et Raiffeisen Luxembourg Ré.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

Compliance

La fonction Compliance est une fonction indépendante. Sa mission principale consiste à protéger la Banque des risques Compliance (tels que les risques de sanctions, les risques de litiges, les risques de réputation, les risques d'infraction à des règles éthiques, etc.) liés au non-respect et à la non-conformité aux cadres légal et réglementaire en vigueur. La fonction Compliance assiste la Direction de la Banque dans l'anticipation, la détection, l'évaluation, la gestion et le contrôle de ces risques. Les principaux domaines d'intervention de la Compliance sont la déontologie, la protection des investisseurs, l'intégrité des marchés financiers et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Elle contribue également, en tant que partie intégrante des contrôles internes du troisième niveau, au respect par la Banque de l'application correcte des règles de conduite applicables au secteur financier. Ces contributions au bon fonctionnement de la Banque améliorent la qualité du service à la clientèle et la maîtrise des risques de non-conformité. La fonction Compliance assure la veille réglementaire au sein de la Banque, centralise et traite les réclamations déposées par la clientèle.

Audit Interne

L'Audit Interne est, au sein de la Banque, une fonction indépendante et objective qui a pour objet d'apporter une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et de fournir des services de conseil pour les améliorer, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. Il aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. D'une manière générale, l'Audit Interne examine et évalue si les dispositifs en matière d'administration centrale, de gouvernance interne et de gestion des risques, conçus et mis en œuvre par la Direction sont adéquats et fonctionnent de manière efficace.

La mission, la position, les pouvoirs et les responsabilités, l'étendue ainsi que les modalités de l'intervention de la fonction d'Audit Interne au sein de la Banque sont définies dans la charte d'Audit Interne qui se réfère au Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles (CRIPP) de l'Audit Interne et à la réglementation en vigueur.

2. La Stratégie de risques

Stratégie en matière de risques

D'une manière générale et quel que soit le type de risque, la Banque a défini, dans le cadre de sa stratégie en matière de risques, les objectifs et principes directeurs régissant la détection, la mesure, la déclaration, la gestion et le contrôle des risques. Cette stratégie s'appuie sur 4 leviers :

- un cadre organisationnel définissant les rôles et responsabilités des acteurs ;
- un ensemble de politique de risques pour les risques considérés comme matériels ;
- un pilotage en continu du dispositif de gestion des risques ;
- un programme de stress tests combinant des analyses de sensibilité de risques individuels avec des analyses intégrées.

Appétence aux risques

La Banque a défini le niveau et les types de risques qu'elle est disposée à accepter au travers d'un « Risk Appetite Statement ». Ce dernier, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inscrit pleinement avec la stratégie commerciale de la Banque. Il est basé sur différents piliers, reflétant les risques encourus par la Banque. Chaque pilier se traduit par un ensemble d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Le respect de l'appétence aux risques de la Banque est suivi trimestriellement et est présenté au Comité de Direction, au Comité d'Audit - Risques et au Conseil d'Administration.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

ICLAAP (Internal Capital and Liquidity Adequacy Assessment Process)

L'ICLAAP exige des banques d'identifier et d'évaluer tous les risques actuels et futurs auxquels elles pourraient être exposées, de suivre ces risques de manière appropriée et de maintenir des fonds propres économiques et des réserves de liquidité qu'elle juge appropriés à son niveau de risques. L'ICLAAP est un processus continu et un outil de pilotage important au regard des évolutions récentes de l'environnement financier et réglementaire.

Dans la gestion de ses fonds propres, la Banque Raiffeisen veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec ses objectifs de :

- maintenir sa solidité financière, qui est étroitement corrélée au profil de risque global de la Banque et à son appétence aux risques ;
- préserver son indépendance financière pour financer son développement interne et externe ;
- assurer un déploiement optimal des fonds propres entre ses divers métiers ;
- garantir une bonne résilience de la Banque en cas de situations extrêmes.

L'objectif interne de solvabilité de la Banque est fixé par rapport aux ratios de solvabilité réglementaires « Tier 1 » et « Total ratio » ainsi qu'à travers le ratio interne de solvabilité ICLAAP.

3. Le profil de risque de la Banque

Les risques encourus par la Banque naissent des activités qu'elle opère ainsi que de la stratégie commerciale poursuivie. Cette section énumère les principaux types de risques auxquels la Banque fait face et donne un aperçu de la gestion des risques effectuée. Les méthodes adoptées afin de mesurer et mitiger ces risques sont décrites dans le rapport Pilier 3.

a) Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, partielle ou totale, découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Il est présent dans les activités de crédit à la clientèle et dans les activités de marchés financiers et des capitaux pour compte propre.

Tous les départements et fonctions de support de la Banque utilisent des instruments et suivent des règles et des procédures pour gérer le risque de crédit. Les métiers agissent dans le cadre des règles et procédures en place, dont le respect est suivi au moyen du dispositif de contrôle interne.

La majorité des expositions de la Banque est représentée par des crédits accordés au secteur économique luxembourgeois, démontrant le fort ancrage de la Banque dans l'économie nationale. Dans le cadre de son activité de marché pour compte propre, la Banque a investi et a traité principalement avec des pays de l'OCDE au cours de l'exercice 2018, en respectant les limites individuelles par pays.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

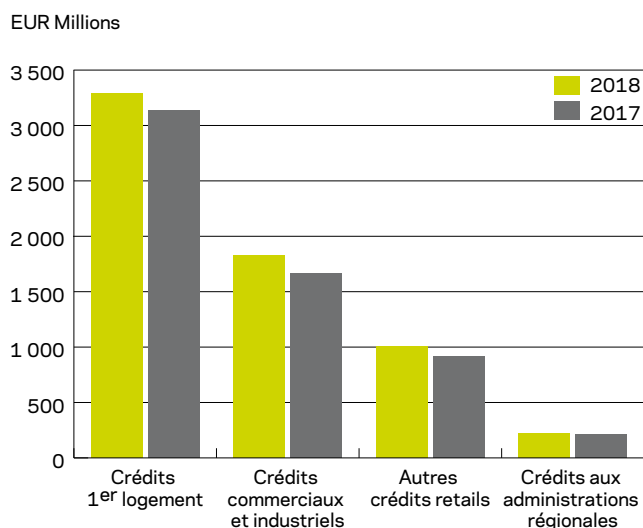
- Activités de crédit à la clientèle

Dans le cadre des activités de crédits de la Banque, des critères d'acceptation des contreparties ont été définis.

L'approbation d'une exposition de crédit se fonde sur une bonne connaissance du client concerné, des moyens financiers à sa disposition, des types de risques auxquels la Banque est confrontée, de l'objet et de la structure de l'opération ainsi que, le cas échéant, des garanties y attachées.

L'octroi et la surveillance des crédits suivent une structure décisionnelle hiérarchisée en différents comités de crédits selon le type ou le montant de l'engagement de la Banque. Dans le contexte d'une gestion prudente, la Banque veille à la capacité de remboursement du client respectivement recourt à des sûretés réelles (hypothèque, nantissement de titres, dépôt d'épargne bloqué) et personnelles (cautionnement) pour limiter le risque de crédit. Elle surveille de très près le respect des plans de remboursement et l'utilisation des lignes de crédit.

La dégradation de la situation financière d'une contrepartie conduit à l'inscription des créances sur une liste de surveillance. Un comité de suivi des risques de crédit central pour toute l'organisation décide des actions de suivi pour les clients qui sont en retard de paiement ou en dépassement de leurs comptes. Concernant la reconnaissance des défauts, la Banque a élaboré une définition conforme à Bâle III.



Chiffres exprimés en millions d'euros et avant affectation de la provision forfaitaire

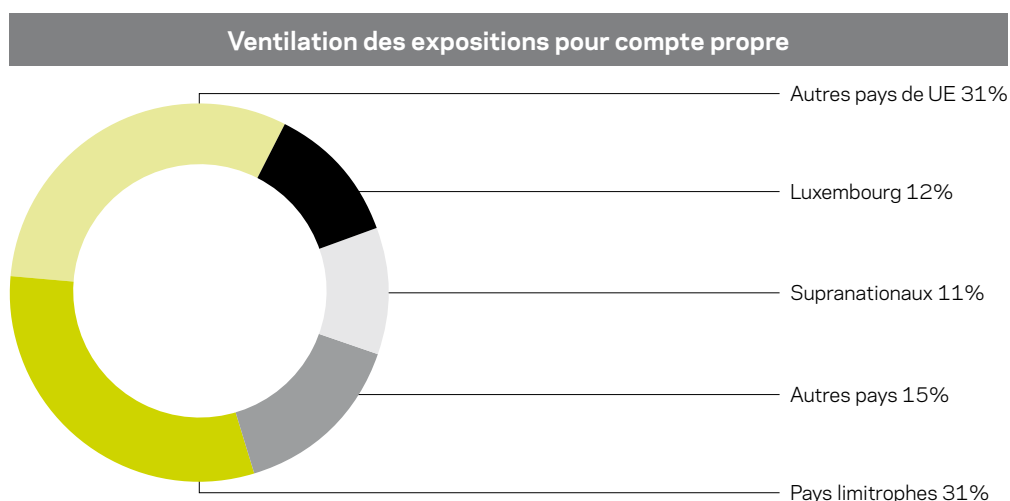
NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

- **Activités de marché
pour compte propre**

Dans le cadre des activités de marché pour compte propre, la limite maximale pour chaque contrepartie est déterminée en fonction de notations externes de la contrepartie et en fonction des fonds propres de la Banque. Les encours par rapport aux limites fixées et les évolutions des notations externes des contreparties sont suivis de manière continue par le Middle-Office qui rapporte à la fonction Risk Management. Les encours sont déclinés entre les expositions à court terme (< 12 mois - Money Market) et à long terme (durée maximale 10 ans - Capital Market).

Pour calculer le risque de crédit sur une contrepartie, la Banque utilise le concept d'engagement total du débiteur. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe sont considérées comme une seule et même contrepartie. Chaque limite individuelle est décidée par le Comité de Crédit Marchés Financiers et Trésorerie auquel participe deux membres du Comité de Direction, les responsables du département Marchés Financiers & Trésorerie et du département Crédits et Trésorerie ainsi que le Chief Risk Officer.

La ventilation des expositions pour compte propre par pays en 2018 est la suivante :



Le département Marchés Financiers & Trésorerie dispose d'outils d'information lui permettant de vérifier avant la conclusion d'une opération le montant de la limite allouée et l'encours actuel de chacune des contreparties.

Les obligations à taux fixes et à taux variables achetées par la Banque pour le compte du portefeuille propre ont, au 31 décembre 2018, une durée moyenne restant à courir de 3 années.

La Banque mesure et contrôle son risque global de crédit sur le portefeuille propre en ayant recours à l'indicateur Credit Value at Risk (CVaR) et à des analyses de sensibilité.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

- Activités de couvertures et dérivés

Les positions de la Banque en instruments dérivés se limitent essentiellement à des Interest Rate Swap (IRS) contractés en application de contrats cadres (master agreement) de type ISDA (« International Swaps and Derivatives Association Inc »).

Zone géographique	Interest Rate Swaps	
	2018 en EUR	2017 en EUR
Luxembourg	52 000 000	52 750 000
Autres pays EMUM*	99 241 000	113 084 000
TOTAL	151 241 000	165 834 000

*Autres pays membres de l'Union économique et monétaire

Le coût de remplacement global pour les IRS, calculé conformément à la réglementation en vigueur, est :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	Coût de remplacement global	
	2018 en EUR	2017 en EUR
Echéance résiduelle inférieure à 1 an	0	0
Echéance résiduelle comprise entre 1 an et 5 ans	425 000	604 345
Echéance résiduelle supérieure à 5 ans	489 450	299 475
TOTAL	914 450	903 820

b) Risque de marché

Le risque de marché se rapporte aux risques de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les prix de titres, les taux de change ou encore les taux d'intérêt.

Dans sa politique de gestion du risque de marché, la Banque distingue d'une part le risque de transformation - résultant de la différence structurelle entre les termes des actifs et des passifs de la Banque (bilan et hors-bilan) -, et d'autre part, le risque lié à l'activité et aux opérations de négociation (« trading »). A noter que ces dernières sont négligeables.

Toutes les activités à vocation « Marché » sont confiées au département Marchés Financiers & Trésorerie en tant que « one window to the market » tandis que le Middle-Office veille à l'application des procédures et au respect des limites.

Les 3 catégories suivantes du risque de marché sont identifiées au sein de la Banque :

- le risque de taux d'intérêt ;
- le risque de change ;
- le risque de variation de cours.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES (suite)

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt encouru par le porteur d'une créance ou d'une dette comporte un risque général qui est lié à l'évolution des taux de marché. La Banque mesure et contrôle son risque global de taux d'intérêt en ayant recours à une série d'indicateurs telle que : Value at Risk (VaR), Earning at Risk (EaR), Present Value of Basis Point (PVBp). Ces indicateurs sont complétés par des analyses de sensibilité.

Des limites appropriées ont été fixées par la Banque dans le cadre de la gestion des risques liée à l'évolution générale des taux d'intérêts. Le Middle-Office effectue un suivi journalier de ces limites ainsi qu'un reporting à l'attention du Comité de Direction.

- **Le risque de change**

Le risque de change de la Banque résulte principalement des opérations de change des activités de la clientèle, opérations qui sont couvertes en majeure partie directement dans le marché. Le risque résiduel au niveau des positions de change est, par conséquent, très faible.

Un dispositif de limites a été fixé par la Banque et fait l'objet d'un suivi journalier.

- **Le risque de variation de cours**

Le risque de variation de cours est un risque de prix, lié à l'évolution des cours de bourse, sur la position détenue sur un actif financier déterminé.

Ce risque est négligeable dans le cadre des activités actuelles de la Banque.

c) **Risque de liquidité**

La Banque définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être capable de satisfaire toutes ses obligations de paiement à tout moment sans réaliser de pertes démesurées. Le risque de liquidité peut ainsi être une conséquence directe d'un autre type de risque tel que le risque de crédit, de concentration, opérationnel ou encore le risque de marché.

Le refinancement des activités de crédit de la Banque s'effectue principalement par les dépôts de la clientèle. De cette façon, le recours par la Banque aux marchés financiers pour emprunter de l'argent reste limité. Par ailleurs, la Banque applique une politique très conservatrice en matière de transformation d'échéances.

La Banque surveille et gère sa liquidité interne au moyen d'un suivi journalier par le département Marchés Financiers & Trésorerie. Le Risk Management effectue également un suivi semi-mensuel à l'aide d'un modèle développé en interne qui se base sur les cash-flows projetés de l'ensemble des opérations de la Banque.

Pour suivre le risque en cas de variations extrêmes, la Banque a développé un modèle qui lui permet de modifier certains paramètres afin de refléter une situation économique fortement dégradée. Ces stress tests permettent d'anticiper et, le cas échéant, corriger certains mouvements défavorables à la Banque.

La qualité du portefeuille de titres de la Banque, en termes de rating, ainsi que son profil d'échéance permet à la Banque d'accéder à des liquidités supplémentaires via le marché des « repurchase agreement » ou via la participation à des opérations de politique monétaire auprès de la Banque Centrale du Luxembourg.

Ces dispositions font partie intégrante du « Contingency Funding Plan Liquidity » de la Banque.

NOTE 3 - GESTION DES RISQUES (suite)

d) Risque opérationnel

Le risque opérationnel comprend le risque de perte directe ou indirecte résultant d'une défaillance attribuable à des procédures, d'une erreur ou faute humaine, d'un dysfonctionnement de systèmes ou encore d'événements extérieurs.

La maîtrise de ce risque est assurée par des règles et procédures détaillées et un dispositif de contrôle interne. La Banque vise également à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des systèmes d'exploitation et des structures organisationnelles.

Par ailleurs la Banque dispose d'un Business Continuity Plan (BCP) qui définit les procédures et mesures opérationnelles pour assurer la continuité des affaires courantes et critiques en cas d'un sinistre majeur. D'autre part, elle souscrit des polices d'assurance en rapport avec la réalisation de différents risques inhérents à ses activités afin de se couvrir de manière optimale contre des pertes financières éventuelles.

e) Risque de concentration

Le risque de concentration correspond à une exposition considérable au sein d'un même risque ou de manière transversale sur plusieurs catégories de risques, susceptible d'entraîner des pertes suffisamment importantes pouvant menacer la solidité d'un établissement. La Banque identifie le risque de concentration sous différents types de risque notamment le risque de crédit, le risque de liquidité ou encore le risque d'affaires.

- *Concentration du risque de crédit*

La Banque surveille le risque de concentration qui découle de son activité de crédit à travers des limites qui suivent les expositions sur les sous-portefeuilles. A titre illustratif, la Banque a mis en place des plafonds géographiques afin de contrôler son exposition sur différents pays.

- *Concentration du risque de liquidité*

Les dépôts de certaines contreparties sont limités par rapport au total des dépôts ainsi que par contrepartie dans le but de mitiger le risque de liquidité qui pourrait survenir d'une concentration excessive.

- *Concentration du risque d'affaires*

La Banque porte une attention particulière au risque de concentration qui pourrait se traduire en risque d'affaires. Un suivi continu est effectué afin de s'assurer que la stratégie commerciale poursuivie ne génère pas de concentrations démesurées pouvant menacer la stabilité du bilan.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 4.1 - ECHEANCIER DES ACTIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Les actifs financiers primaires sont répartis en fonction de leur durée résiduelle de la manière suivante :

Au 31 décembre 2018	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2018
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	1 123 487 234,95	0,00	0,00	0,00	1 123 487 234,95
Créances sur les établissements de crédit	153 914 173,56	0,00	0,00	0,00	153 914 173,56
Créances sur la clientèle	326 037 622,30	227 155 201,05	852 240 690,17	4 722 504 506,06	6 127 938 019,58
Opérations de crédit-bail	1 839 663,52	6 114 957,02	89 045 597,61	33 112 776,39	130 112 994,54
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	6 986 965,54	99 686 315,57	776 371 814,85	284 351 731,86	1 167 396 827,82
TOTAL	1 612 265 659,87	332 956 473,64	1 717 658 102,63	5 039 969 014,31	8 702 849 250,45

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2017	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2017
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	688 512 186,07	0,00	0,00	0,00	688 512 186,07
Créances sur les établissements de crédit	208 676 440,89	0,00	0,00	0,00	208 676 440,89
Créances sur la clientèle	393 124 326,59	780 526 009,80	208 309 438,58	4 358 778 714,73	5 740 738 489,70
Opérations de crédit-bail	1 393 200,12	84 861 156,93	6 786 477,03	18 209 414,83	111 250 248,91
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	85 331 923,42	64 209 210,35	689 135 190,12	201 100 078,49	1 039 776 402,38
TOTAL	1 377 038 077,09	929 596 377,08	904 231 105,73	4 578 088 208,05	7 788 953 767,95

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.2 - OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail ont été effectuées principalement avec la clientèle non-bancaire.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.3 - VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe », « Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable », « Participations »

et « Parts dans des entreprises liées » se répartissent de la façon suivante selon qu'elles sont ou non admises à une cote officielle :

	Valeurs cotées 2018	Valeurs non cotées 2018	Total 2018
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 167 396 827,82	0,00	1 167 396 827,82
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	8 661 215,47	0,00	8 661 215,47
Participations	0,00	1 249 785,70	1 249 785,70
Parts dans des entreprises liées	0,00	24 745 432,19	24 745 432,19
TOTAL	1 176 058 043,29	25 995 217,89	1 202 053 261,18

(chiffres exprimés en euros)

	Valeurs cotées 2017	Valeurs non cotées 2017	Total 2017
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1 039 776 402,38	0,00	1 039 776 402,38
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	17 002 723,45	0,00	17 002 723,45
Participations	0,00	1 062 799,06	1 062 799,06
Parts dans des entreprises liées	0,00	25 198 914,71	25 198 914,71
TOTAL	1 056 779 125,83	26 261 713,77	1 083 040 839,60

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.4 - OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Au 31 décembre 2018, le montant des valeurs mobilières figurant au poste « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » et qui viennent à échéance dans l'année qui suit la date de clôture du bilan est de 106 673 281,12 EUR (au 31 décembre 2017 : 149 541 133,77 EUR).

Les valeurs mobilières reprises sous la rubrique « Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe » se répartissent comme suit :

	2018	2017
Titres du portefeuille des immobilisations financières	616 938 013,10	379 212 109,80
Titres du portefeuille de placement	550 458 814,72	660 564 292,58
Titres du portefeuille de négociation	0,00	0,00
TOTAL	1 167 396 827,82	1 039 776 402,38

(chiffres exprimés en euros)

Au 31 décembre 2018, les corrections de valeur cumulées constituées antérieurement et maintenues en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » s'élèvent à 1 257 997,94 EUR (au 31 décembre 2017 : 1 361 121,44 EUR).

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des titres du portefeuille des immobilisations financières s'élève à 624 546 929,27 EUR (au 31 décembre 2017 : 389 788 101,50 EUR).

Au terme de l'exercice, la différence nette entre la juste valeur et la valeur comptable du portefeuille des immobilisations financières, hors prise en compte des agios et disagios cumulés, s'établit à 7 608 919,52 EUR (au 31 décembre 2017 : 10 533 943,75 EUR).

Au 31 décembre 2018, la proratisation cumulée depuis la date d'acquisition des disagios et des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières se chiffre comme suit :

	2018	2017
Disagios	769 440,29	546 006,26
Agios	12 923 333,86	13 952 199,53

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.5 - ACTIONS ET AUTRES VALEURS MOBILIERES A REVENU VARIABLE, PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2018, il ne subsiste aucune correction de valeur cumulée constituée antérieurement et maintenue en accord avec le « Beibehaltungsprinzip » (2017 : 98 530,54 EUR).

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les participations n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.6 - ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DETIENT AU MOINS 20% DU CAPITAL

Dénomination et siège	Actions détenues en %	Comptes annuels arrêtés au	Devise	Capitaux Propres (*)	Résultat de l'exercice
Immobilière Raiffeisen Luxembourg S.A. - Luxembourg	100,00%	31.12.2018	EUR	10 416 516,60	491 138,08
Raiffeisen Finance S.A. - Luxembourg	100,00%	31.12.2018	EUR	280 525,41	11 204,73
Raiffeisen Vie S.A. - Luxembourg	50,00%	31.12.2018	EUR	29 422 411,08	2 498 602,59
Raiffeisen Luxembourg Ré S.A. - Luxembourg	100,00%	31.12.2018	EUR	3 500 000,00	0

* hors résultat de l'exercice

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les parts dans des entreprises liées n'incluent pas de parts/actions dans des établissements de crédit.

NOTE 4.7 - AUTRES ACTIFS

Le poste « Autres actifs » est composé des éléments suivants :

	2018	2017
Valeurs à recevoir à court terme	167 865,11	113 118,63
Métaux précieux	1 361,62	1 361,62
Autres	5 609 199,17	5 873 512,09
TOTAL	5 778 425,90	5 987 992,34

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.8 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

L'évolution de l'actif immobilisé de la Banque au cours de l'exercice a été la suivante :

Postes	Valeur d'acquisition au début de l'exercice	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur d'acquisition à la clôture de l'exercice	Corrections de valeur cumulées à la clôture de l'exercice	Provision forfaitaire	Valeur nette à la clôture de l'exercice
1. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	379 254 157,75	273 887 484,60	-36 203 629,25	0,00	616 938 013,10	0,00	0,00	616 938 013,10
2. Participations	1 747 352,84	909 701,71	-1 037 868,96	0,00	1 619 185,59	-354 552,80	-14 847,09	1 249 785,70
3. Parts dans des entreprises liées	25 198 914,71	0,00	0,00	0,00	25 198 914,71	0,00	-453 482,52	24 745 432,19
4. Actifs incorporels dont : Concessions, brevets, marques ainsi que droits et valeurs similaires qui ont été acquis à titre onéreux sans faire partie des éléments d'un fonds de commerce	35 050 415,54	3 116 493,25	-3 471 099,56	0,00	34 695 809,23	-26 636 993,02	0,00	8 058 816,21
5. Actifs corporels dont : a) Terrains, constructions, installations techniques, machines et agencements b) Systèmes informatiques et véhicules de société c) Matériel de bureau, mobilier et œuvres d'art d) Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	110 520 368,46	5 635 567,11	-3 710 127,23	0,00	112 445 808,34	-67 729 322,62	-565 286,94	44 151 198,78
	85 025 773,74	1 386 430,13	-3 324 184,41	863 636,46	83 951 655,92	-45 500 605,09	-486 869,04	37 964 181,79
	16 910 980,65	2 676 817,65	-376 526,33	0,00	19 211 271,97	-16 142 764,40	-38 853,60	3 029 653,97
	7 999 489,07	307 657,64	-9 416,49	15 319,36	8 313 049,58	-6 085 953,13	-28 199,60	2 198 896,85
	584 125,00	1 264 661,69	0,00	-878 955,82	969 830,87	0,00	-11 364,70	958 466,17

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.9 - ACTIFS CORPORELS

Au 31 décembre 2018, les actifs corporels comprennent pour 34 165 568,11 EUR (au 31 décembre 2017 : 35 227 174,16 EUR) des terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.10 - CREANCES SUR DES ENTREPRISES LIEES ET SUR DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LE GROUPE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les créances sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants (hors imputation de la provision forfaitaire) :

	Entreprises liées 2018	Participations 2018
Créances sur la clientèle	33 696 370,72	47 020,33
	Entreprises liées 2017	Participations 2017
Créances sur la clientèle	34 977 683,71	40 101,31

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.11 - ACTIFS EN DEVICES ETRANGERES

Au 31 décembre 2018, le montant global converti en euros des éléments d'actifs libellés en devises, autres que l'euro,

s'élève à 118 811 603,66 EUR (au 31 décembre 2017 : 120 726 600,32 EUR).

NOTE 4.12 - ACTIFS SUBORDONNES

Au 31 décembre 2018, la Banque détient des actifs à caractère subordonné :

	2018	2017
Créances sur la clientèle	3 102 074,36	3 113 265,12

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.13 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE PAR LA BANQUE

Au 31 décembre 2018, la Banque dispose d'un portefeuille d'actifs susceptibles d'être donnés en garantie pour une valeur d'acquisition de 991 144 124,68 EUR (au 31 décembre 2017 : 914 698 850,53 EUR).

Au 31 décembre 2018, le montant des actifs effectivement donnés en garantie s'élève à 335 196 686,38 EUR (au 31 décembre 2017 : 345 849 498,98 EUR).

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

| NOTE 4.14 - ECHEANCIER DES PASSIFS FINANCIERS PRIMAIRES

Au 31 décembre 2018	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2018
Dettes envers des établissements de crédit	34 964 079,89	109 000 000,00	300 000 000,00	0,00	443 964 079,89
Dettes envers la clientèle	6 509 740 392,78	168 883 642,07	921 314 239,71	6 182 500,00	7 606 120 774,56
dont :					
dépôts d'épargne à vue	1 076 346 230,40	0,00	0,00	0,00	1 076 346 230,40
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	7 327 500,00	100 553 520,00	236 514 239,71	4 182 500,00	348 577 759,71
autres dettes à terme et à préavis	1 011 808 469,54	68 330 122,07	684 800 000,00	2 000 000,00	1 766 938 591,61
Dettes représentées par un titre	6 735 924,95	25 552 087,11	48 881 941,15	1 509 000,00	82 678 953,21
Passifs subordonnés	0,00	0,00	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	6 551 440 397,62	303 435 729,18	1 270 196 180,86	97 691 500,00	8 222 763 807,66

Au 31 décembre 2017	Jusqu'à 3 mois	3 - 12 mois	1 - 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2017
Dettes envers des établissements de crédit	44 608 307,38	69 500 000,00	338 000 000,00	0,00	452 108 307,38
Dettes envers la clientèle	5 596 850 493,03	420 373 422,95	548 731 613,79	120 679 703,38	6 686 635 233,15
dont :					
dépôts d'épargne à vue	879 576 913,17	0,00	0,00	0,00	879 576 913,17
dépôts d'épargne à terme ou à préavis	6 339 820,04	280 283 218,93	243 200 570,00	7 123 500,00	536 947 108,97
autres dettes à terme et à préavis	901 511 107,04	121 638 886,03	210 000 000,00	0,00	1 233 149 993,07
Dettes représentées par un titre	12 881 175,46	9 612 779,81	80 721 661,60	1 986 204,46	105 201 821,33
Passifs subordonnés	0,00	0,00	0,00	90 000 000,00	90 000 000,00
TOTAL	5 654 339 975,87	499 486 202,76	967 453 275,39	212 665 907,84	7 333 945 361,86

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.15 - AUTRES PASSIFS

Les autres passifs se décomposent de la manière suivante :

	2018	2017
Valeurs à payer à court terme	360 467,90	735 936,44
Créanciers privilégiés	8 014 335,62	7 043 004,30
Créanciers divers	38 244 899,42	31 610 037,30
TOTAL	46 619 702,94	39 388 978,04

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.16 - PASSIFS SUBORDONNES

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 220 131,41 EUR (au 31 décembre 2017 : 2 192 926,20 EUR).

Le détail des emprunts obligataires subordonnés en cours au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Montant de l'emprunt (EUR)	taux d'intérêt	date d'émission	échéance
60.000.000	2,75%	22.05.2015	22.05.2025
30.000.000	2,50%	11.07.2017	11.07.2027

Les contrats d'émission prévoient des circonstances déterminées dans lesquelles un remboursement anticipé est

possible, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

NOTE 4.17 - PROVISIONS

Au 31 décembre 2018, le poste « Autres provisions » se décompose de la façon suivante :

	2018	2017
Provision AGDL/FGDL/Fonds de résolution	36 712 646,40	48 111 775,98
Provisions pour litiges	5 827 821,34	6 251 633,45
Provision forfaitaire sur éléments de hors-bilan	4 133 077,82	3 315 239,73
Provisions pour charges	15 676 270,60	14 289 656,48
Autres provisions	37 000,00	37 000,00
TOTAL	62 386 816,16	72 005 305,64

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.18 - POSTES SPECIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RESERVES

Le montant renseigné sous « Postes spéciaux avec une quote-part de réserves » se compose uniquement de plus-values de réinvestissement pour un montant de 29 548 352,33 EUR

résultant de l'application de l'article 54 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (au 31 décembre 2017 : 29 049 080,56 EUR).

NOTE 4.19 - PARTS SOCIALES EMISES (FONDS SOCIAL), RESERVES, RESULTAT DE L'EXERCICE ET RESULTATS REPORTES

Le fonds social de la Banque est constitué de 3 catégories de parts sociales :

- les parts de catégorie A sont exclusivement détenues par les Caisses d'épargne et de crédit organisées sous la forme de sociétés coopératives ou associations agricoles au sens de l'article 12(1) de la loi relative au secteur financier et par l'entité juridique créée en 2014 : Raiffeisen Members S.C ;
- les parts de catégorie B sont détenues par les autres associés, existants au 1^{er} septembre 2005, personnes physiques et personnes morales de l'économie agricole et viticole ;
- les parts de catégorie C sont détenues depuis le 22 février 2016 par Post Luxembourg.

La valeur nominale d'une part sociale s'élève à 0,25 EUR.

Au 31 décembre 2018, la valeur des parts sociales émises de la Banque s'élève à 588 508,00 EUR (31 décembre 2017 : 549 508,00 EUR). Le fonds social de la Banque Raiffeisen, qui s'élève au 31 décembre 2018 à 2 514,00 EUR (2017 : 2 514,00 EUR) et qui est composé de 4 525 parts de catégorie A, 4 525 parts de catégorie B et 1 006 parts de catégorie C, est éliminé à concurrence de 1 131,25 EUR, ce qui représente les parts détenues par les Caisses Raiffeisen affiliées incluses dans la consolidation.

Sur le bénéfice disponible de la Banque Raiffeisen, il peut être distribué des dividendes qui doivent être séparés en trois parties en proportion de la participation de chaque catégorie de parts sociales dans le fonds social.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie A un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie A. Le solde du dividende de catégorie A est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie A sous forme de parts sociales de catégorie A nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie A est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie A dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie A dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie A aura atteint un montant le permettant.

Il peut être alloué aux parts sociales de catégorie B un montant en espèces qui n'excède pas le taux d'intérêt maximum pour les dépôts d'épargne à terme de dix ans offert par la Banque, augmenté de deux pour cent, appliqué à la valeur nominale des parts sociales de catégorie B. Le solde du dividende de catégorie B est distribué aux titulaires de parts sociales de catégorie B sous forme de parts sociales de catégorie B nouvellement émises par la Banque à cette fin. En cas de rompus, le solde ne

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

pouvant être distribué sous forme de nouvelles parts sociales de catégorie B est affecté à un fonds de réserve spéciale de catégorie B dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie B dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie B aura atteint un montant le permettant.

Sur le dividende de catégorie C, il peut être proposé aux titulaires de parts sociales de catégorie C soit de percevoir un montant en espèces, soit de recevoir l'équivalent du montant du dividende proposé sous forme de parts sociales de catégorie C nouvellement émises par la Banque à cette fin. Dans le cas d'une telle proposition, chaque titulaire de parts sociales de catégorie C peut déterminer individuellement s'il souhaite recevoir tout ou partie de son dividende soit en espèces, soit en parts sociales. En cas de rompus, le solde ne pouvant être distribué sous forme de parts sociales de catégorie C est affecté à un fonds de

réserve spéciale de catégorie C dont le montant devra être utilisé pour l'émission de nouvelles parts sociales de catégorie C dès que ce fonds de réserve spéciale de catégorie C aura atteint un montant le permettant.

Le solde du résultat non distribué est affecté aux autres réserves ou reporté à nouveau.

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés coopératives, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5% au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

L'évolution des parts sociales émises (fonds social), des réserves et des résultats reportés peut être détaillée comme suit :

	Parts sociales émises (fonds social)	Réserves	Résultats reportés
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	549 508,00	361 170 336,03	0,00
Augmentation du fonds social	0,00	0,00	0,00
Associés entrants	237 375,00	0,00	0,00
Associés sortants	-198 375,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice clos le 31.12.17	0,00	0,00	18 275 814,59
Affectation du résultat			
- Transfert aux réserves	0,00	18 275 814,59	-18 275 814,59
- Dividendes aux parts sociales	0,00	0,00	0,00
Arrondis	0,00	0,01	0,00
Solde au 31 décembre 2018	588 508,00	379 446 150,63	0,00

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.20 - RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE

Le résultat des comptes consolidés peut être réconcilié comme suit :

	2018	2017
BANQUE RAIFFEISEN	8 967 010,86	8 577 485,18
CAISSES RAIFFEISEN affiliées, comptes regroupés	9 773 883,57	9 698 329,41
TOTAL	18 740 894,43	18 275 814,59

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.21 - INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires dans les fonds propres de la Banque sont nuls.

NOTE 4.22 - DETTES ENVERS DES ENTREPRISES LIEES ET DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA BANQUE A UN LIEN DE PARTICIPATION

Les dettes envers des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation relèvent des postes suivants :

	Entreprises liées 2018	Participations 2018
Dettes envers la clientèle	20 464 497,34	158 725,29

	Entreprises liées 2017	Participations 2017
Dettes envers la clientèle	23 942 906,60	282 989,64

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.23 - PASSIFS EN DEVISES ETRANGERES

Au 31 décembre 2018, le montant global converti en EUR des éléments de passif libellés en devises, autres que

l'euro, s'élève à 139 031 540,78 EUR (au 31 décembre 2017 : 118 745 673,92 EUR).

NOTE 4.24 - PASSIFS EVENTUELS

Les passifs éventuels de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2018	2017
Garanties et autres substituts directs de crédit	110 650 649,03	99 060 134,27
Contre-garanties	335 919 746,53	288 084 452,33
TOTAL	446 570 395,56	387 144 586,60

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les passifs éventuels ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

NOTE 4.25 - ENGAGEMENTS

Les engagements de la Banque se décomposent de la manière suivante :

	2018	2017
Crédits confirmés, non utilisés	1 115 846 262,46	890 271 391,93

(chiffres exprimés en euros)

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les engagements ne comprennent pas de montant à l'égard d'entreprises liées ou de participations.

Il existe des engagements qui ne sont ni repris au bilan consolidé, ni au hors-bilan consolidé et qui concernent les engagements de payer dans le futur des loyers fixes pour immeubles loués ou pour des biens pris en location.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.26 - OPERATIONS LIEES AUX TAUX DE CHANGE, AUX TAUX D'INTERET ET A D'AUTRES COURS DU MARCHE

Les opérations liées aux taux de change concernent soit des opérations de change à terme en couverture d'opérations de clients, soit des opérations de swap de trésorerie. Aux 31 décembre 2018 et 2017, aucune opération de change à terme n'était ouverte. Au 31 décembre 2018, les opérations de swap de trésorerie s'élèvent à 17 467 248,91 EUR (0 en 2017). L'échéance de ces opérations est inférieure à 3 mois.

Les opérations liées aux taux d'intérêt et à d'autres cours du marché non encore dénouées aux 31 décembre 2018 et 2017 concernent uniquement les Interest Rate Swaps. Elles répondent à des objectifs de couverture des effets des fluctuations des taux d'intérêt sur les postes d'actifs et de passif et se présentent de la façon suivante en fonction de leur durée résiduelle :

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	2018 (en valeur notionnelle)	2017 (en valeur notionnelle)
Jusqu'à 3 mois	0,00	10 000 000,00
3 - 12 mois	33 416 315,78	15 000 000,00
1 - 5 ans	85 000 000,00	120 868 947,36
plus de 5 ans	32 825 000,00	19 965 000,00
TOTAL	151 241 315,78	165 833 947,36

Interest Rate Swaps (Contrats « over the counter » (OTC))	2018 (en valeur de marché)	2017 (en valeur de marché)
Jusqu'à 3 mois	0,00	-24 321,07
3 - 12 mois	-168 140,42	-348 266,87
1 - 5 ans	-3 888 488,74	-7 531 468,22
plus de 5 ans	-3 452 569,87	-3 354 067,77
TOTAL	-7 509 199,03	-11 258 123,93

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.27 - SERVICES DE GESTION ET DE REPRESENTATION

La Banque offre des services de gestion et de prise ferme au titre desquels elle peut être tenue pour responsable de négligence ou de manquement à ses obligations.

Les services de gestion et de représentation comprennent :

- la gestion de fortune ;
- la détention d'avoirs de tiers ;
- la prise ferme de titres.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.28 - VENTILATION DES PRODUITS PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE

La Banque effectue ses opérations essentiellement sur le marché interne de l'Union Européenne, avec une partie significative sur le marché luxembourgeois.

NOTE 4.29 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste se décompose comme suit :

	2018	2017
Loyers perçus	1 448 070,72	1 394 606,20
Remboursement AGDL	221 911,71	258 057,22
Plus-values de cession d'immeubles	269 235,29	1 575 045,90
Plus-values de cession de participations	422 941,15	0,00
Produits concernant des exercices antérieurs	573 872,59	1 157 229,33
Autres	693 024,70	80 270,11
TOTAL	3 629 056,16	4 465 208,76

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4.30 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des « Autres charges d'exploitation » renseigné au compte de profits et pertes est composé des postes suivants :

	2018	2017
Frais concernant des exercices antérieurs	474 142,15	368 770,98
Dotations aux provisions	900 000,00	1 315 000,00
Autres	1 047 211,85	255 451,09
TOTAL	2 421 354,00	1 939 222,07

(chiffres exprimés en euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.31 - IMPOTS SUR LES RESULTATS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELS

Les impôts sur les résultats grèvent exclusivement le résultat provenant des activités ordinaires.

NOTE 4.32 - AVANCES ET CREDITS AUX MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET A LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des avances et crédits accordés par la Banque aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de

direction, ainsi que les engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque se présente comme suit :

	Avances et crédits au 31.12.2018	Engagements au 31.12.2018
Membres des organes d'administration et de surveillance	47 999	5 907
Membres de la structure de direction (44 personnes)	12 401	2 440
TOTAL	60 400	8 347

	Avances et crédits au 31.12.2017	Engagements au 31.12.2017
Membres des organes d'administration et de surveillance	47 296	5 832
Membres de la structure de direction (55 personnes)	12 050	3 033
TOTAL	59 346	8 865

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4.33 - EFFECTIF DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2018, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	Nombre 2018	Nombre 2017
Comité de Direction	5	5
Direction ⁽¹⁾	39	50
Autres cadres et employés ⁽¹⁾	594	566
TOTAL	638	621

⁽¹⁾ En 2018, la Banque a revu la classification de ses effectifs.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.34 - REMUNERATION DES MEMBRES DES DIFFERENTS ORGANES ET DE LA STRUCTURE DE DIRECTION DE LA BANQUE

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de surveillance et aux membres de la structure de direction en raison de leurs fonctions,

ainsi que les engagements nés ou contractés en matière de pensions de retraite à l'égard des membres des organes précités se présente comme suit :

	Emoluments 2018	Pension de retraite 2018
Membres des organes d'administration et de surveillance	373	0
Membres de la structure de direction (44 personnes)	7 888	777
TOTAL	8 261	777

	Emoluments 2017	Pension de retraite 2017
Membres des organes d'administration et de surveillance	359	0
Membres de la structure de direction (55 personnes)	8 752	887
TOTAL	9 111	887

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4.35 - HONORAIRES DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Le montant total, hors TVA, des honoraires versés pendant l'exercice au réviseur d'entreprises agréé se décompose de la manière suivante :

	2018	2017
Contrôle légal des comptes et émission du compte rendu analytique	237	204
Autres services liés à l'audit	0	0
Autres services	75	6
TOTAL	312	210

(chiffres exprimés en milliers d'euros)

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.36 - GARANTIE DES DEPOTS ET FONDS DE RESOLUTION

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (la « Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour le Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), a été remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La Loi prévoit en outre que les dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

Les provisions constituées dans les comptes annuels au fil des années pour être en mesure de respecter, le cas échéant, leurs obligations vis-à-vis de l'AGDL sont utilisées au fur et à mesure de leur contribution au Fonds de résolution Luxembourg (FRL), respectivement lors de la constitution du Fonds de garantie des dépôts Luxembourg (FGDL).

Le montant des moyens financiers du FRL devra atteindre, d'ici le début de l'année 2024, au moins 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} alinéa 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participants. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2023.

Le niveau cible des moyens financiers du FGDL est fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi, des établissements adhérents et devra être atteint d'ici la fin de l'année 2018. Les contributions ont été versées annuellement entre 2016 et 2018.

Lorsque le niveau de 0,8% sera atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 153 alinéa 8 de la Loi.

Au 31 décembre 2018, la provision FGDL/FRL s'élève à 36 712 646,40 EUR (au 31 décembre 2017 : 48 111 775,98 EUR).

Le montant payé en 2018 au titre du FGDL s'élève à 9 602 906,00 EUR (au 31 décembre 2017 : 7 604 594,98 EUR) et le montant payé en 2018 au titre du FRL s'élève à 1 796 233,60 EUR (au 31 décembre 2017 : 1 460 194,82 EUR).

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS (suite)

NOTE 4.37 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Afin d'anticiper les exigences réglementaires futures, d'améliorer l'efficacité et la qualité de la gestion et des services de la Banque, et de renforcer encore davantage la démocratie du modèle coopératif, il a été décidé de procéder à une restructuration du Groupe Raiffeisen par voie de fusion-absorption de chacune des sociétés du groupe à absorber par la Banque.

Ainsi des projets communs de fusion, approuvés par le Conseil d'administration de Banque Raiffeisen du 31 janvier 2019 et par celui des Caisses Raiffeisen et de Raiffeisen Members (ci-après les « Caisses ») au courant des mois de janvier et février 2019, stipulent que sous réserve de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires des associés des Caisses et de la Banque, la fusion de ces dernières sera réalisée conformément à la section XIV, sous-section I (« Fusion par absorption ») de la Loi.

Sous réserve de la tenue de ces assemblées générales extraordinaires approuvant et ratifiant les projets communs de fusion, la date effective de fusion entre parties sera le 1^{er} juin 2019 ou si tenue postérieurement la date de l'assemblée générale d'approbation de la Banque.

Une fois décidées par les assemblées générales des sociétés fusionnantes, les fusions entraîneront automatiquement la transmission universelle de tous les actifs et passifs des Caisses vers la Banque, les associés des Caisses deviendront automatiquement associés de la Banque et les Caisses cesseront d'exister.

LES AGENCES RAIFFEISEN AU LUXEMBOURG

Alzingen

429, route de Thionville
L-5887 Alzingen
24 50 71 60

Bascharage

121-127, av. de Luxembourg
L-4940 Bascharage
24 50 41 00

Bertrange

19, rue de Mamer
L-8081 Bertrange
24 50 63 30

Bettborn

61, rue Principale
L-8606 Bettborn
24 50 42 00

Bettembourg

320, ZI Scheleck 3
L-3225 Bettembourg
24 50 11 00

Diekirch

4, rue St.-Antoine
L-9205 Diekirch
24 50 43 00

Differdange

6-8, avenue de la Liberté
L-4601 Differdange
24 50 19 00

Dudelange

73, avenue G.-D. Charlotte
L-3441 Dudelange
24 50 71 00

Echternach

9, rue de la Gare
L-6440 Echternach
24 50 49 30

Esch/Alzette

119, rue de l'Alzette
L-4010 Esch/Alzette
24 50 14 00

Ettelbruck

5, place Marie-Adelaïde
L-9063 Ettelbruck
24 50 31 00

Grevenmacher

7, rue des Bateliers
L-6713 Grevenmacher
24 50 38 00

Junglinster

1, rue de Luxembourg
L-6130 Junglinster
24 50 49 00

Kayl

30-34, Grand-Rue
L-3650 Kayl
24 50 71 40

Leudelange

4, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
24 50 67 00

Lux-Centre

28, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
24 50 21 00

Lux-Gare

68, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
24 50 66 00

Lux-Kirchberg

41b, avenue J-F Kennedy
L-1855 Luxembourg
24 50 18 00

Lux-Limpertsberg

41, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
24 50 12 00

Lux-Merl

12, place Thorn
L-2637 Luxembourg
24 50 68 00

Mamer

65, route d'Arlon
L-8211 Mamer
24 50 63 00

Marnach

2, rue de Marbourg
L-9764 Marnach
24 50 52 50

Mersch

13, rue de la Gare
L-7535 Mersch
24 50 13 80

Mondorf

13, avenue Fr. Clement
L-5612 Mondorf-les-Bains
24 50 53 00

Niederanven

130A, route de Trèves
L-6940 Niederanven
24 50 51 00

Pétange

21, route de Luxembourg
L-4761 Pétange
24 50 17 00

Redange/Attert

23, Grand-Rue
L-8510 Redange/Attert
24 50 60 40

Remich

6, op der Kopp
Z. d'activités Jongebësch
L-5544 Remich
24 50 70 00

Saeul

1, rue de Mersch
L-7470 Saeul
24 50 60 70

Sandweiler

12-14, rue Principale
L-5240 Sandweiler
24 50 51 50

Soleuvre

5, rue du Knapp
L-4465 Soleuvre
24 50 41 20

Steinfort

16-18, rue de Kleinbettingen
L-8436 Steinfort
24 50 63 70

Strassen

165, route d'Arlon
L-8009 Strassen
24 50 16 00

Walferdange

20, rue de Diekirch
L-7220 Walferdange
24 50 15 00

Wasserbillig

4, route d'Echternach
L-6617 Wasserbillig
24 50 38 50

Weiswampach

45, Gruuss-Strooss
L-9991 Weiswampach
24 50 52 70

Wiltz

9, rue G.-D. Charlotte
L-9515 Wiltz
24 50 44 00

Wincrange

Haaptstrooss 92
L-9780 Wincrange
24 50 52 00

